



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

LES OFFICES JEUNESSE INTERNATIONAUX DU QUÉBEC

Cette publication a été réalisée par Les Offices jeunesse internationaux du Québec en collaboration avec la Direction des communications
Ce document est disponible en ligne à www.lojiq.org

En cas de difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez écrire à : communication@lojiq.org

LOJIQ
200, chemin Sainte-Foy, bureau 1.20
Québec (Québec) G1R 1T3
Sans frais : 1.800.465.4255
Courriel : info@lojiq.org
Site Web : www.lojiq.org

Dépôt légal – Octobre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-95462-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-95463-7 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celles d'alléger le texte.

MESSAGE DE LA MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale du Québec le Rapport annuel de gestion 2022-2023 pour Les Offices jeunesse internationaux du Québec-LOJIQ.

Ce rapport fait état des résultats de LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Je tiens à remercier les membres du personnel de LOJIQ pour leur professionnalisme et leur dévouement ayant permis d'obtenir ces résultats.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma très haute considération.

Martine Biron

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Québec, le 10 juillet 2023

MESSAGE DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME



Madame Martine Biron

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie
et ministre responsable de la Condition féminine
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, j'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion de LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec pour l'exercice 2022-2023.

Le Rapport annuel de gestion fait état des résultats obtenus pour la première année de la mise en œuvre de notre nouveau Plan stratégique 2022-2025. Les faits saillants exposés relatent les réponses que LOJIQ a apportées aux grands enjeux, préoccupations et défis qui touchent les jeunes du Québec et d'ailleurs.

L'exercice 2022-2023, caractérisé par la reprise de nos projets de mobilité au Québec, au Canada et à l'international, aura permis de répondre aux envies des jeunes qui étaient en attente du plein déploiement de notre offre de service pour concrétiser leurs expériences personnelles et professionnelles partout dans le monde. Au cours de l'exercice 2022-2023, l'équipe de LOJIQ a fait preuve d'engagement et d'excellence pour enrichir des parcours de vie et porter les aspirations des jeunes adultes du Québec et de la Francophonie. Notre équipe a poursuivi son action auprès des 18-35 ans en insufflant changement, innovation et créativité tout en restant agile et accessible à l'ensemble des jeunes. La mobilité de la jeunesse est un formidable outil de compréhension mutuelle entre les peuples, de création de réseaux durables, d'acquisition d'expertises et de développement d'actions visant le progrès de nos sociétés. Elle est un vecteur de prospérité individuelle et collective.

Je suis impressionné par la détermination et l'agilité de l'équipe LOJIQ. Son travail rigoureux s'exprime dans chaque page de ce rapport. Je souligne également l'engagement de nos administrateurs et administratrices qui nous permet d'assurer notre mission au quotidien. Et surtout, je suis fier des projets portés par nos entrepreneurs, artistes, professionnels, étudiants et jeunes impliqués sur les plans social et citoyen. Tous et toutes font rayonner le Québec ici et à l'international.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Bernard', written in a cursive style.

Jean-Stéphane Bernard
Président-directeur général

Québec, le 10 juillet 2023

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BIJ	Bureau International Jeunesse
COP15	15 ^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies
CPCFQ	Commission permanente de coopération franco-québécoise
DAI	Direction de l'audit interne au MRIF
DSC	Déclaration de services aux citoyens
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FRQ	Fonds de recherche du Québec
ICLA	Initiative Cultures et langues autochtones
ICEJF	Initiative en Créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie
IJLCC	Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'Éducation populaire
LOJIQ	Les Offices jeunesse internationaux du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des communications
MCE	Ministère du Conseil Exécutif
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OQMJ	Office Québec-Monde pour la jeunesse
PGIR	Politique de gestion intégrée des risques
PRIF	Portefeuille des Relations internationales et de la Francophonie
REF	Rencontre des Entrepreneurs Francophones
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SQRC	Secrétariat du Québec aux Relations canadiennes

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA MINISTRE	VI
MESSAGE DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME	VII
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	VIII
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	2
1. L'ORGANISATION	3
1.1. L'organisation en bref	3
1.2. Faits saillants	8
2. LES RÉSULTATS	12
2.1. Plan stratégique	12
2.2. Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	21
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	22
3.1. Utilisation des ressources humaines	22
3.2. Utilisation des ressources financières	24
3.3. Utilisation des ressources informationnelles	25
4. AUTRES EXIGENCES	26
4.1. Gestion et contrôle de l'effectif	26
4.2. Développement durable	27
4.3. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	29
4.4. Accès à l'égalité en emploi	30
4.5. Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	33
4.6. Gouvernance des sociétés d'État	33
4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels	36
4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	37
4.9. Égalité entre les femmes et les hommes	38
ANNEXE I CODE D'ÉTHIQUE	39
ANNEXE II ÉTATS FINANCIERS	43

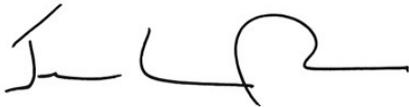
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information, les données et les résultats que contient le présent rapport annuel de gestion 2022-2023 de LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec – relèvent de ma responsabilité.

Ce rapport reproduit fidèlement la mission, les valeurs et la vision de LOJIQ et présente les résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le cadre de son Plan stratégique 2022-2025 ainsi que ses engagements formulés dans la Déclaration de services aux citoyens.

Je déclare que les données consignées dans ce tout premier Rapport annuel de gestion 2022-2023 de LOJIQ, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Le président-directeur général pour Les Offices jeunesse internationaux du Québec



Jean-Stéphane Bernard
Président-directeur général

Québec, le 10 juillet 2023

1. L'ORGANISATION

1.1. L'ORGANISATION EN BREF

LES OFFICES JEUNESSE INTERNATIONAUX DU QUÉBEC, LOJIQ, EST UN CENTRE D'EXPERTISE RÉPUTÉ.

LOJIQ est reconnu en tant qu'acteur de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec et de la Stratégie d'action jeunesse. LOJIQ, croit en sa jeunesse et s'évertue à lui donner des ailes.

LOJIQ est le regroupement de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, OQMJ, une société d'état du gouvernement du Québec, ainsi que de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, OFQJ, organisation internationale gouvernementale.

LOJIQ relève directement de l'autorité ministérielle du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Il est gouverné par deux conseils d'administration, l'un bicéphale à l'OFQJ et l'autre à l'OQMJ.

MISSION

La mission de LOJIQ est de favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes adultes du Québec de 18 à 35 ans, en leur permettant de réaliser des programmes de mobilité et d'échange aux effets durables au Québec, au Canada et à l'international, notamment en Francophonie.

VISION

Être la référence et le partenaire incontournable pour les jeunes et leurs projets au Québec, au Canada et à l'international.

VALEURS

- Engagement** Nous désirons faire la différence dans la vie des personnes qui participent à nos programmes ; nous nous engageons à faire preuve de dévouement afin de maximiser notre impact sur leur avenir.
- Excellence** Nous mettons à profit notre expertise en mobilité internationale et notre connaissance des territoires pour donner les moyens aux jeunes d'oser vivre une expérience de mobilité personnalisée à forte valeur ajoutée.
- Agilité** À l'écoute des jeunes et de nos partenaires, nous travaillons en permanence à nous ajuster à leurs besoins et à faire preuve d'innovation dans l'ingénierie des programmes et la personnalisation des projets.
- Accessibilité** Dans un souci de bienveillance, nous proposons une programmation où l'on attache de l'importance à l'écoute, l'inclusion, la diversité et l'équité. Nous cherchons continuellement à créer le partage et le dialogue interculturel.

Chiffres clés

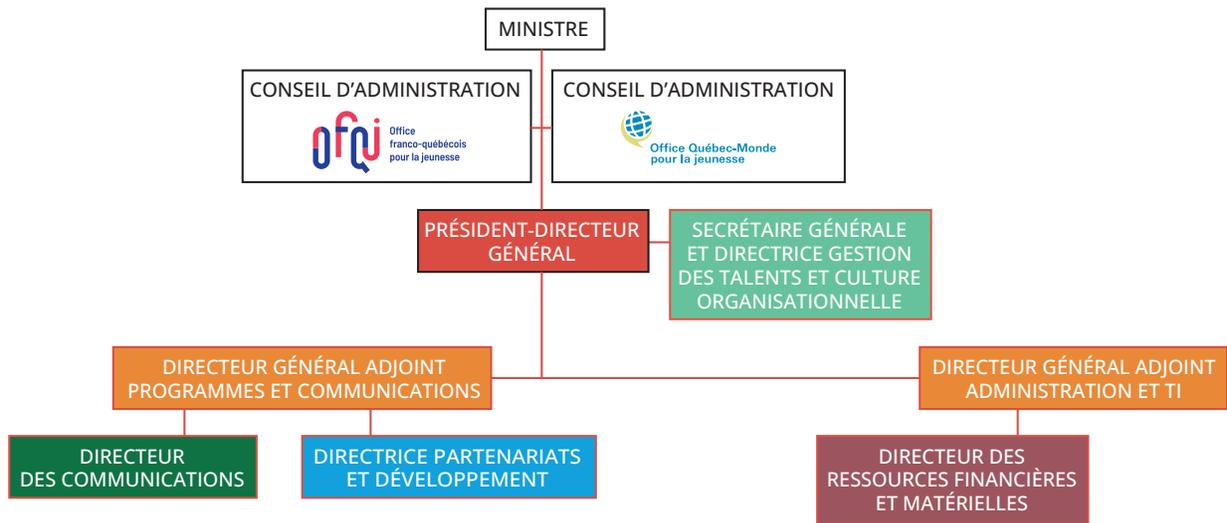
CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
26 12	Effectif de l'OQMJ Effectif de l'OFQJ
9.7 M\$	Dépenses réelles de l'OQMJ au 31 mars 2023
84	Pays où les jeunes du Québec réalisent leurs projets
4 791 8 605	Jeunes qui ont participé à l'un des programmes de LOJIQ Candidatures reçues
2 802 4 394	Étudiants appuyés dans le programme de mobilité étudiante Candidatures reçues pour la mobilité étudiante
886 1 682	Jeunes entrepreneurs appuyés par LOJIQ Candidatures reçues pour l'entrepreneuriat
56 %	Proportion de jeunes inscrits dans les projets de longue durée (3 semaines et plus)

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes adultes de 18 à 35 ans qu'ils soient étudiants, entrepreneurs, artistes, professionnels, demandeurs d'emploi, travailleurs autonomes ou citoyens engagés ont la possibilité de déposer un projet individuel ou de groupe. Ils peuvent également poser leur candidature pour un projet élaboré par LOJIQ et ses partenaires. L'offre de services de LOJIQ se décline en cinq programmes et trois initiatives :

1. Programme Mobilité étudiante
2. Programme Entrepreneuriat
3. Programme Développement de carrière
4. Programme Engagement citoyen
5. Programme Insertion socioprofessionnelle
6. Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques
7. Initiative cultures et langues autochtones
8. Initiative en Créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie



DESTINATIONS DES PARTICIPANTS

84
pays

■ Destinations des participants LOJIQ





1.2. Faits saillants

RÉVISION DES PROGRAMMES

Un exercice de révision des programmes de LOJIQ a débuté à la fin de l'automne de 2022. Cet exercice a pour finalité de poser un jugement sur les programmes actuels. **Il s'inscrit dans un objectif d'évaluation de pertinence** : « Faisons-nous ce que nous devons faire ? », d'amélioration : « Ce que nous faisons, le faisons-nous bien ? » et d'efficacité : « Ce que nous faisons, peut-il être fait à meilleur coût ? ». LOJIQ vise à déposer le rapport d'évaluation et des recommandations auprès du Conseil d'administration à l'automne de 2023.

CONTEXTE DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ DE MOBILITÉ

LOJIQ a été heureux d'annoncer la **reprise des projets de mobilité pour toutes ses destinations**, et plus précisément à l'international, le 22 février 2022 et ce pour tout départ à partir du 1er avril 2022, date inaugurale de sa nouvelle année de programmation 2022-2023. Ainsi, les jeunes adultes du Québec bénéficient à nouveau du soutien financier et de l'accompagnement de LOJIQ pour la réalisation de leurs projets de mobilité que ce soit au Québec, au Canada ou à l'international.

MISE À JOUR DES PRESTATIONS OFFERTES AUX PARTICIPANTS : NOUVEAUX MONTANTS FORFAITAIRES EN 2023-2024

Souhaitant actualiser son offre de services afin de s'adapter au contexte économique et celui de la jeunesse, un travail de révision des prestations offertes aux participants a été fait en 2022-2023. Ces nouveaux paramètres de soutien à la mobilité ont été implantés pour l'année financière 2023-2024. **Il s'agit de montants forfaitaires pour l'ensemble de nos programmes**. Cette version actualisée des prestations offertes tient compte des commentaires formulés par nos clients externes (jeunes) et les employés au cours de l'année et par les administrateurs lors des séances du Comité d'audit et du Conseil d'administration. L'ensemble des contributions financières à la mobilité ont été revues à la hausse afin d'offrir une **contribution majorée de 15% en moyenne**. Cet ajustement vient bonifier les prestations offertes par LOJIQ dont la dernière révision remonte à plus de 10 ans.

LA SÉCURITÉ DE NOS PARTICIPANTS AVANT TOUT

En fonction de la situation encore incertaine de la pandémie de la Covid-19 en 2022-2023 et avec la reprise de la mobilité internationale, LOJIQ a pris le soin de poursuivre la sensibilisation de ses clientèles aux enjeux de sécurité liés à leurs projets de mobilité. Afin d'aider ses participants à prendre des décisions éclairées, LOJIQ a produit un guide **Santé et sécurité pour les projets de mobilité au Québec, au Canada et à l'international**.

L'ENTREPRENEURIAT FRANCOPHONE AU CŒUR DES ACTIONS DE LOJIQ

Le **Rendez-vous d'affaires de la Francophonie** est un événement organisé par Québec International, le Centre des congrès et Québec Destinations Affaires dans le cadre duquel LOJIQ a accueilli une délégation de jeunes entrepreneurs venus de France (20), de Wallonie-Bruxelles (9), d'Afrique francophone (6), du Mexique (2), du Canada (2), d'Haïti (1) et du Québec (11). Des rencontres d'affaires ont été au cœur de ce grand rassemblement, auxquelles s'est ajouté un riche contenu de conférences et de formations sur les thématiques qui animaient les réflexions. Cet événement, qui a eu lieu en juillet 2022 à Québec, rassemblait des participants de la Francophonie venus du monde entier pour faire des affaires en français au Québec.

LOJIQ, en compagnie d'une délégation de jeunes entrepreneurs et professionnels du Québec, a participé à la **Rencontre des Entrepreneurs Francophones – REF22** qui s'est tenue à Abidjan en République de Côte d'Ivoire en octobre 2022. La REF22 est un événement réunissant plus de 1 200 chefs d'entreprises, politiciens, organisations internationales ainsi que des bailleurs de fonds réunis afin d'échanger sur les meilleures façons de s'y prendre pour faire rayonner une entreprise, qu'elle en soit à sa genèse ou déjà bien établie. Des activités de réseautage et des visites de terrain dans divers organismes en entrepreneuriat ont également été organisées par LOJIQ en amont de l'événement.

Le 1^{er} novembre 2022, LOJIQ a lancé sa [deuxième cohorte de femmes entrepreneures pour la réalisation de missions exploratoires ou commerciales dans l'un des États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie – OIF](#). Ces 10 femmes entrepreneures, inscrites au projet de Missions immersives de LOJIQ en Francophonie ont reçu un accompagnement offert par Commerce International Québec et le Réseau des organismes régionaux de promotion des exportations. L'objectif était d'aider les entrepreneures dans le développement d'une stratégie d'entrée sur un nouveau territoire grâce à plusieurs rencontres de groupes et individuelles.

PROJET DE RÉSIDENCE DE JEUNES SCIENTIFIQUES AU SEIN DES REPRÉSENTATIONS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

LOJIQ, avec les Fonds de recherche du Québec – FRQ, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie – MRIF et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – MEIE, ont mis en place une nouvelle offre destinée aux jeunes titulaires d'un doctorat. Les résidences scientifiques postdoctorales, offertes au sein des représentations du Québec à l'étranger, ont pour objectif de [promouvoir les carrières en recherche dans une diversité d'environnements et de milieux de travail, et de contribuer à la diplomatie scientifique](#), notamment en soutenant les collaborations internationales interuniversitaires de recherche, le rayonnement de la recherche québécoise et l'élaboration de missions de chercheurs du Québec vers ces pays et de chercheurs de ces pays vers le Québec.

L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS CITOYENNES DES JEUNES ET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La [Conférence des Nations unies sur la biodiversité – COP15](#) a eu lieu à Montréal en décembre 2022. LOJIQ y a soutenu, en collaboration avec le Global Youth Biodiversity Network, la venue de 10 Africains pour prendre part aux 2 semaines d'activités prévues dans le cadre de cet événement. À ce groupe se sont joints 10 Québécois vivant en région au Québec ainsi que des participants français et belges francophones afin de constituer une délégation jeunesse internationale aux profils variés. Cette participation des jeunes aux activités de la COP15 a été soutenue en grande partie par l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques de LOJIQ, dont les objectifs sont de favoriser le renforcement des capacités des pays francophones les plus vulnérables à négocier et à mettre en œuvre les engagements climatiques internationaux, et de soutenir l'action jeunesse dans le cadre des enjeux de la lutte contre les changements climatiques.

FRANCE-QUÉBEC : JEUNESSE, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE

En novembre 2022, un forum franco-québécois a réuni (en France et en virtuel) des acteurs issus de divers domaines de compétence afin de partager et de dresser un état des lieux du rapport [des jeunes à la politique et à la démocratie, dans une perspective comparative France-Québec](#), et de rendre compte des aspirations citoyennes des jeunes et des différentes manières par lesquelles ils tentent de les promouvoir dans l'espace public. Ce projet impliquant les deux sections de l'OFQJ s'inscrivait dans le cadre de l'appel à projets de la 68^e Commission permanente de coopération franco-québécoise – CPCFQ. Il a été réalisé en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse – SAJ et l'Institut national de la jeunesse et de l'Éducation populaire – INJEP.

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE : ENVIRONNEMENT, RÉGIONS ET ENTREPRENEURIAT

Afin de mieux répondre [aux besoins et aux intérêts des jeunes en région](#), les équipes de LOJIQ ont porté une attention particulière aux projets touchant les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En tout, 128 jeunes du Québec ont été soutenus par LOJIQ dans ces domaines. Le plan d'action 2021-2024 de LOJIQ visant plus spécifiquement les jeunes du secteur de l'agriculture a guidé les équipes dans le développement de 12 nouveaux projets.

UKRAINE

Après de nombreux contacts au sein de la communauté ukrainienne et notamment auprès du Congrès des Ukrainiens Canadiens pour le Québec et d'autres organismes communautaires, LOJIQ a développé **deux projets de volontariat de solidarité et d'appui à l'Ukraine**.

- Atlantic Ukrainian Association avait pour objectif de recueillir et d'envoyer des médicaments, des vêtements, de la nourriture et d'autres biens en Ukraine afin de soutenir le peuple ukrainien. Ces biens provenaient de la Nouvelle-Écosse, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Stronger Together est une initiative citoyenne née à Québec facilitant l'accès à l'information entourant le processus de migration pour les personnes qui cherchent à fuir la guerre en Ukraine. Le site Internet comprend des informations sur les ambassades et les visas de chaque pays, des rabais de transport destinés aux personnes ukrainiennes déplacées temporairement ainsi que des ressources spécialisées en immigration dans les pays d'accueil.

Une demande de prolongation de ces 2 projets a été faite à LOJIQ, ce qui montre toute la pertinence de cette formule d'engagement. Notons aussi une édition spéciale de notre lettre électronique consacrée à l'Ukraine et aux possibilités offertes par LOJIQ pour soutenir les Ukrainiens.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2022-2025 DE LA NOUVELLE POLITIQUE DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE

L'année 2022-2023 a permis la préparation de la mise en œuvre des actions de LOJIQ inscrites au **Plan d'action gouvernemental 2022-2025** de la nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne dévoilée le 24 mars 2022. On retrouve des actions de LOJIQ au sein de trois des cinq orientations de la Politique :

- Meilleure connaissance mutuelle et plus grande ouverture réciproque des communautés francophones et du Québec ;
- Valorisation du français et des cultures francophones ;
- Mise en valeur de la contribution des francophones à la société et à l'économie canadienne.

UN SOUTIEN CONTINU À L'INDUSTRIE CULTURELLE DU QUÉBEC

LOJIQ a voulu **renforcer les liens avec les acteurs de l'écosystème culturel au Québec**. Des rencontres avec des regroupements professionnels (Conseil québécois de la musique, Conseil québécois du théâtre) ont permis de présenter les services de LOJIQ auprès de la clientèle artistique et culturelle. Également, plusieurs prix remis lors d'événements culturels au Québec (Festival international de la chanson de Granby, Société pour l'avancement de la chanson d'expression française – SACEF, Festi Jazz, Jeunes Ambassadeurs Lyriques, ROSEQ, Association professionnelle des diffuseurs de spectacles – RIDEAU) auront permis à de jeunes artistes débutant leur carrière de bénéficier d'occasions de réaliser des projets de mobilité à l'international.

LOJIQ a aussi poursuivi **ses actions en faveur de la mobilité des jeunes des communautés autochtones**, en particulier grâce à des projets culturels. En effet, LOJIQ était présent au Festival Innu Nikamu à Mani-Utenam pour promouvoir ses programmes auprès des jeunes de la Côte-Nord et a appuyé plusieurs projets pour des artistes émergents des Premières Nations et Inuit en cours d'année.

LOJIQ a permis à de **jeunes professionnels du milieu muséal** de participer à des événements majeurs de leur secteur d'activité dans le cadre de délégations internationales. À l'automne de 2022, des jeunes professionnels du Québec, de France et de Fédération Wallonie-Bruxelles ont participé au congrès annuel de la Société des musées du Québec à Roberval qui avait pour thématique la transition socioécologique. En mars 2023, une délégation de 11 jeunes du Québec ont participé au Salon international des musées, des lieux de culture et du tourisme ainsi qu'à la journée nationale du Club Innovation & Culture à Paris, en compagnie de professionnelles françaises.

LOJIQ a développé plusieurs projets culturels sur le territoire africain qui ont permis la présence des jeunes professionnels du Québec à des événements d'envergure favorisant ainsi le rayonnement de la culture québécoise sur ce continent. Au nombre de ces projets notons la présence de slameurs au Keur Massar Hip Hop Festival à Dakar, au Sénégal, la mise sur pied d'une délégation de cinq jeunes professionnels de l'art contemporain à la Biennale de Dakar, la participation de sept professionnels de l'industrie musicale au festival Visa For Music à Rabat, au Maroc, ainsi que la présence sur scène d'un duo de circassiens aux Rencontres interculturelles du Cirque d'Abidjan, en Côte d'Ivoire. De plus, en collaboration avec le MRIF, LOJIQ a soutenu quatre jeunes qui ont animé le kiosque du Québec lors du [Sommet de la Francophonie à Djerba](#), en Tunisie.

ENRICHISSEMENT DES ACTIVITÉS DE LOJIQ EN AFRIQUE

En mars 2023, Jean-Stéphane Bernard, président-directeur général de LOJIQ, est allé en Côte d'Ivoire pour une mission organisée en étroite collaboration avec le Bureau du Québec à Abidjan. Ce séjour a permis de :

- Rencontrer les autorités du ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique pour enrichir [les activités communes à développer au Québec et en Côte d'Ivoire](#) et mettre en valeur les atouts de l'entente signée entre le ministère et l'OQMJ ;
- Découvrir, en rencontrant des représentants gouvernementaux et des partenaires potentiels, des activités, des projets et des événements auxquels pourraient participer des jeunes du Québec ;
- Rencontrer les jeunes Ivoiriens pour leur faire connaître LOJIQ et ses activités ;
- Faire connaître aux autorités ivoiriennes, à des partenaires potentiels en Côte d'Ivoire et aux jeunes Ivoiriens les projets phares au Québec en 2023/2024 et les deux Initiatives de LOJIQ permettant de financer le déplacement de jeunes Ivoiriens vers le Québec ;
- Signer une déclaration d'intention concernant la collaboration entre l'[Office Québec-Monde pour la jeunesse et la Fondation BJKD \(Bénédicte Janine Kacou Diagou\)](#) dont la mission est le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes et la promotion de l'art, de la culture et de l'éducation.

2. LES RÉSULTATS

2.1. Plan stratégique

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2022-2025

ENJEU 1 : PROGRAMMATION ET OFFRE DE SERVICES

ORIENTATION 1 : APPROFONDIR NOTRE CONNAISSANCE DES PUBLICS CIBLES ET ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES EN FONCTION DE LEURS BESOINS

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 1.1 Développer et instaurer une stratégie de développement et de fidélisation des publics cibles	Indicateur 1 Consulter des enquêtes et recherches menées par des organismes externes portant sur les jeunes de 15 à 35 ans	Nombre de recommandations tirées des études consultées (5 à 10 recommandations)	Atteinte
	Indicateur 2 Reprendre la réalisation de missions de terrain pour l'équipe afin de s'enrichir des réalités des jeunes sur tous les territoires OQMJ	Nombre de missions de terrain des équipes (1 par programme et/ou service)	Atteinte
	Indicateur 3 Établir les paramètres de réalisation d'une étude pour acquérir une connaissance fine des attentes des 15-18 ans en matière de mobilité internationale	Formalisation des balises de l'enquête (appel d'offres) et identification de la firme qui travaillera ce projet avec LOJIQ	En cours de réalisation
Objectif 1.2 Actualiser l'offre de services afin de s'adapter à l'évolution de la jeunesse	Indicateur 4 Mener une réflexion, statuer sur la place du virtuel dans l'offre de programmation de l'OQMJ et l'intégrer dans l'offre de services le cas échéant	Déploiement de la nouvelle offre programmatique pour la fin de 2023	En cours de réalisation
	Indicateur 5 Optimiser la gestion interne de la banque de stages professionnels afin de mieux répondre aux besoins des jeunes du Québec	Adoption d'une nouvelle procédure pour la fin de 2023	En cours d'actualisation
	Indicateur 6 Effectuer une révision des prestations offertes aux participants	Adoption d'une nouvelle grille des soutiens financiers	Atteinte

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 1.2 Actualiser l'offre de services afin de s'adapter à l'évolution de la jeunesse <i>(suite)</i>	Indicateur 7 Adopter une procédure améliorée d'intervention en situation d'urgence pour nos participants	Adoption d'une nouvelle procédure d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • Plan de sécurité des participants • Procédure d'intervention en situation d'urgence 	Atteinte
	Indicateur 8 Évaluer et paramétrer les balises du programme de mobilité étudiante pour simplifier et optimiser le traitement des dossiers	Adoption d'une nouvelle procédure	Atteinte
	Indicateur 9 Renouveler l'entente pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques	Renouvellement de l'entente	Atteinte
	Indicateur 10 Concevoir et proposer des actions innovantes pour relancer la mobilité	Déploiement de la nouvelle offre programmatique pour la fin de 2023	En cours d'actualisation
Objectif 1.3 Accroître l'accessibilité et la diversité au sein des programmes	Indicateur 11 Initier et coordonner les initiatives du comité de pilotage Diversité et inclusion	Réalisation de 14 projets initiés par LOJIQ	Atteinte
	Indicateur 12 Mettre en œuvre le plan d'action 2020-2023 visant les jeunes en situation d'handicap	75 % du plan	Atteinte
	Indicateur 13 Mettre en œuvre le plan 2021-2024 visant les jeunes du Québec issus des communautés culturelles minoritaires	65 % du plan	Atteinte
	Indicateur 14 Mettre en œuvre le plan 2020-2023 visant les jeunes du Québec de la relève en recherche	75 % du plan	Atteinte
	Indicateur 15 Mettre en œuvre le plan d'action 2021-2024 visant les jeunes du Québec du secteur de l'agriculture	65 % du plan	Atteinte

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 1.3 Accroître l'accessibilité et la diversité au sein des programmes <i>(suite)</i>	Indicateur 16 Assurer la promotion de la mise en œuvre du nouveau critère d'admissibilité : posséder un certificat de sélection du Québec (CSQ) et un permis de travail valide auprès des organismes œuvrant auprès des jeunes répondant à ce critère	Nombre de participants (10) Nombre d'organismes (10)	27 participants 16 organismes Atteinte
	Indicateur 17 Susciter le développement de projets pour les jeunes des Premières Nations et Inuit en collaboration avec des organismes autochtones	Nombre de projets (6) Nombre d'actions prises par le comité Premières Nations et Inuit (5) Nombre d'organismes rencontrés (15)	29 projets 6 actions 20 organismes Atteinte
	Indicateur 18 Mettre sur pied un comité sur la diversité des genres et sexuelle	Nombre de réunions du comité (3) Élaboration d'un plan d'action	Le comité sur la diversité des genres et sexuelle n'a pu être créé en raison du manque de ressources humaines. Cependant, neuf projets touchant la thématique de la diversité des genres et sexuelle ont été initiés et réalisés.

ORIENTATION 2 : RENFORCER L'EXPÉRIENCE-PARTICIPANT

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 2.1 Proposer un accompagnement dans la continuité, qui débute en amont de la mobilité et qui se poursuit au retour	Indicateur 19 Renforcer les activités de suivi post-mobilité (occasions d'échanges)	Nombre d'activités (6)	Atteinte
	Indicateur 20 Déterminer les objectifs à atteindre quant à l'exploitation des données issues des participants	Maintien du taux de retour des questionnaires à 65 % section québécoise et augmentation de 10 % section française	Atteinte
Objectif 2.2 Faciliter la navigation des participants à travers une programmation riche et diversifiée	Aucun indicateur Un chantier pour la révision des programmes de LOJIQ est en cours et doit se terminer en 2023	Déploiement de la nouvelle offre programmatique pour la fin de 2023	En cours d'actualisation

ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER ET AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE LOJIQ PAR RAPPORT À LA MOBILITÉ ET À SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	PAGE
Objectif 3.1 Se positionner en termes de développement durable et environnemental	Aucun indicateur Se référer à la section 4.2 de ce rapport annuel de gestion 2022-2023. LOJIQ doit travailler au PADD 2023-2028 afin d'être en accord avec la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.			27

ENJEU 2 : EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

ORIENTATION 4 : CAPITALISER SUR LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE EN MAINTENANT UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE ET ENGAGÉE

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 4.1 Actualiser les pratiques de gestion des talents et culture organisationnelle	Indicateur 21 Mettre en place des protocoles aux postes d'ici 2024	25 % des protocoles	Atteinte
	Indicateur 22 Créer un comité de ressources humaines au sein du CA de l'OQMJ	Création du comité	Atteinte
	Indicateur 23 Recruter un conseiller de la gestion des talents et de la culture organisationnelle	Embauche d'une ressource	LOJIQ a offert le poste à deux personnes mais elles ont décliné. La cible a été reportée à 2023-2024.
	Indicateur 24 Mettre en œuvre et assurer le suivi d'un plan directeur des ressources humaines d'ici 2024	25 % du plan	Atteinte
Objectif 4.2 Optimiser les processus internes et assurer un partage transversal de la charge de travail	Indicateur 25 Mettre à niveau les systèmes informatiques et les applications technologiques	Rédaction du cahier des charges pour refonte Atlas et déploiement de l'outil de gestion de projets	Atteinte
	Indicateur 26 Bonifier la communication entre les différents services afin de faciliter le relais d'information et la prise de décision	Nombre de rencontres (6)	Atteinte
	Indicateur 27 Optimiser les processus de traitement et de suivi des dossiers participants en harmonisant et standardisant les façons de faire et les méthodes de travail	Adoption d'un calendrier de déploiement	Atteinte

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 4.2 Optimiser les processus internes et assurer un partage transversal de la charge de travail <i>(suite)</i>	Indicateur 28 Évaluer la charge individuelle de travail et répartir les efforts dans le temps	Schéma décisionnel pour les activités communicationnelles et événementielles	Atteinte
	Indicateur 29 Accroître la sécurité de l'information dans l'environnement de travail selon les normes gouvernementales	Déploiement du Plan de cybersécurité du CGCD (MCN) et du COCD (MRIF)	Atteinte
Objectif 4.3 Actualiser les pratiques pour une gouvernance à valeur ajoutée	Indicateur 30 Créer un comité éthique et gouvernance au sein du CA de l'OQMJ	Création du comité	Atteinte
	<u>NOUVEAU</u> Indicateur 31 Se conformer à la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle	Adoption d'une Politique de gestion intégrée des risques	Atteinte

ORIENTATION 5 : RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ÉQUIPES FRANÇAISES ET QUÉBÉCOISES

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 5.1 Favoriser les occasions d'échanges et de collaboration entre les équipes des deux sections	Indicateur 32 Réaliser des missions de terrain avec des professionnels des deux sections en binôme au Québec et en France	Nombre de missions (2)	Atteinte
	Indicateur 33 Initier des projets conjoints sur des thématiques d'actualité ou d'intérêt commun (participants FR & QC)	Nombre de projets (4)	17 projets Atteinte
	Indicateur 34 Clarifier et normaliser les relations de réciprocité et les vis-à-vis entre les deux sections (FR-QC) pour le travail conjoint	Élaboration d'un organigramme opérationnel	Atteinte
	Indicateur 35 Créer un espace de travail commun et des protocoles clairs de partage des documents avec un espace dédié	Création de l'interface commune	Atteinte

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 5.1 Favoriser les occasions d'échanges et de collaboration entre les équipes des deux sections <i>(suite)</i>	Indicateur 36 Paramétrer les balises d'un programme d'échange de poste-à-poste OFQJ (activité pilote de mobilité professionnelle des équipes dans le cadre des célébrations du 55 ^e anniversaire de l'OFQJ)	Rédaction du cadre de référence pour 2023	Rédaction en cours

ENJEU 3 : POSITIONNEMENT ET RAYONNEMENT

ORIENTATION 6 : RENFORCER LA NOTORIÉTÉ

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 6.1 Déployer une stratégie de communication dynamique, assumée et propre à LOJIQ	Indicateur 37 Éditorialiser nos plateformes et mettre à contribution les participants et les administrateurs dans la création de contenu	Nombre d'articles (4) Nombre de capsules (3)	Atteinte
	Indicateur 38 Organiser une campagne promotionnelle pour renforcer l'impact des tournées en région	Déploiement de la nouvelle offre programmatique pour la fin de 2023	En cours d'actualisation
	Indicateur 39 Entretenir des relations de presse tout au long de l'année	Nombre de retombées médiatiques (100)	Atteinte
	Indicateur 40 Renouveler les infolettres interne et externe (taux d'ouverture; engagement)	Maintien de l'infolettre externe à 30 % et taux d'engagement à 5 %. Taux d'engagement de l'infolettre interne à 90 %.	Atteinte

ORIENTATION 7 : VALORISER LE TERRITOIRE FRANÇAIS

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 7.1 Déployer une stratégie de communication dynamique, assumée et propre à LOJIQ	Indicateur 41 Développer une stratégie de promotion de services propre à chaque territoire en amont de la mobilité (présence accrue sur le terrain)	Maintien des retombées médiatiques	Atteinte
	Indicateur 42 Concevoir et expérimenter une approche commune en termes de stratégie de communication	Définition du cadre de référence de la stratégie de communication commune	En cours d'actualisation

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 7.1 Déployer une stratégie de communication dynamique, assumée et propre à LOJIQ <i>(suite)</i>	Indicateur 43 Élaborer une stratégie de notoriété de l'OFQJ à partir des projets d'envergure sur nos deux territoires	Définition d'un plan de travail commun sur des opérations ponctuelles (CA bilatéral, 55 ^e OFQJ, programmation 55 ^e)	Atteinte
	Indicateur 44 Effectuer une campagne ciblée pour les participants OFQJ afin de les encourager à poursuivre des projets de mobilités en France ou au Québec	Rédaction et envoi de la communication aux clientèles cibles	Atteinte
	Indicateur 45 Adopter et faire la promotion d'une image visuelle permettant de bien positionner l'OFQJ au sein de LOJIQ	Création de l'identité visuelle	Atteinte
	Indicateur 46 Entamer une réflexion conjointe visant la promotion de l'autre territoire pour les programmes jeunesse	Déploiement de la nouvelle offre programmatique pour la fin de 2023	En cours d'actualisation
Objectif 7.2 Positionner la programmation multilatérale dans la Francophonie et développer des projets conjoints entre le Québec et la France	Indicateur 47 Construire une programmation conjointe aux deux sections, y compris à l'échelle de la Francophonie	Nombre de projets communs en Francophonie (1)	23 projets Atteinte
	Indicateur 48 Développer une approche commune avec l'OIF afin de renouveler la convention avec l'OIF	Participation à des ateliers de réflexion pour la création d'un Réseau des organisations de jeunesse de la Francophonie	Atteinte
	Indicateur 49 Augmenter le soutien et la présence de jeunes d'autres pays ou États membres de l'OIF dans les délégations franco-québécoises	Nombre de projets (3)	Atteinte
Objectif 7.3 Clarifier la posture et le positionnement de l'OFQJ au sein de LOJIQ	Cet objectif est inclus dans l'indicateur 45 de l'objectif 7.1. L'objectif 7.3 sera enlevé dans le plan d'action 2023-2024.		

ORIENTATION 8 : ACCROÎTRE LA RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 8.1 Être porteur de la réalité-terrain et être un acteur d'influence des priorités en matière de mobilité intra-Québec, pancanadienne et internationale pour la jeunesse	Indicateur 50 Mener une campagne de presse ciblée	Signature d'un partenariat média pour 2023-2024	En cours de réalisation
	Indicateur 51 Se rapprocher et faire la promotion de l'OFQJ auprès des autorités nouvellement élues	Une approche par territoire après la période d'élection	En cours de réalisation

ORIENTATION 9 : RENFORCER LE RÉSEAU DE PARTENAIRES SUR TOUS LES TERRITOIRES (AU QUÉBEC, AU CANADA ET À L'INTERNATIONAL)

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 9.1 Consolider les partenariats existants et capitaliser sur ces derniers	Indicateur 52 Effectuer une démarche de caractérisation et de gestion des partenariats stratégiques relatifs aux programmes et activités de l'OQMJ	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un outil d'analyse des demandes de partenariats et de visualisation des partenariats en fonction du positionnement stratégique de l'organisme cible Élaboration d'un mécanisme de gestion permettant de prioriser les partenariats, tout en permettant de suivre l'évolution de ceux-ci, de faire la mise à jour et la reddition de compte 	Outil et mécanisme présentés au Conseil d'administration de l'OQMJ le 25 octobre 2022. Atteinte
	Indicateur 53 Poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions liés aux ententes actives	75 % des actions du plan	Atteinte
	Indicateur 54 Renforcer les projets de mobilité jeunesse entre le Québec et la Fédération Wallonie-Bruxelles et la relation entre le BIJ et l'OQMJ	Nombre de réunions (10) Nombre de projets (10) Nombre de participants (120) Pour 2022-2024	Atteinte
	NOUVEAU Indicateur 55 BIJ/OQMJ en février 2023 ont décidé d'ajouter ces nouveaux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> 150 participants québécois pour la prochaine année de programmation ; Augmenter le nombre de projets initiés par les équipes ; Multiplier les interactions entre les deux équipes et communiquer davantage sur les actions et les projets réalisés au Québec et en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'entente signée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Communauté française de Belgique. 		

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023
Objectif 9.1 Consolider les partenariats existants et capitaliser sur ces derniers <i>(suite)</i>	Indicateur 56 Poursuivre le rapprochement et la collaboration avec les représentants du Québec au Canada et à l'international	Réaliser 43 actions : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de projets en collaboration avec les représentations du Québec à l'international et les bureaux du Québec au Canada (hors du programme des stages) • Réalisation de stages professionnels au sein des représentations du Québec à l'international ainsi qu'au sein des bureaux du Québec au Canada • Réalisation de tournées de prospection organisées avec les bureaux du Québec au Canada 	Atteinte
Objectif 9.2 Poursuivre le développement de nouveaux partenariats	Aucun indicateur Un chantier pour la révision des programmes de LOJIQ est en cours et doit se terminer en 2023	Déploiement de la nouvelle offre programmatique pour la fin de 2023	Analyse en cours
Objectif 9.3 Valoriser et mobiliser le réseau des anciens participants à nos programmes	Cet objectif est inclus dans l'indicateur 37 de l'objectif 6.1. L'objectif 9.3 sera retiré du plan d'action 2023-2024.		

Les résultats de la mise en œuvre de la première année du Plan stratégique 2022-2025 atteignent les cibles établies pour l'année 2022-2023 et certaines cibles ont été largement dépassées, notamment en raison de la forte reprise des activités soutenues par les programmes à la suite de l'allègement des mesures sanitaires.

Cependant, un plan stratégique est un document qui se doit d'être évolutif, surtout lorsque la clientèle est jeune et innovante. C'est pourquoi LOJIQ fera une refonte de son Plan stratégique 2022-2025.

2.2. Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Certaines demandes ont nécessité la consultation de plusieurs personnes. Cette situation a parfois eu des répercussions sur les délais de traitement et de réponse. Des travaux visant à améliorer ces processus seront menés en 2023.

RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS PORTANT SUR LA QUALITÉ ET LES NORMES DES SERVICES

Date d'entrée en vigueur de la DSC : 2018

SERVICES	ENGAGEMENTS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC	RÉSULTATS 2022-2023
Renseignements généraux	Engagement 1 Transmettre un accusé de réception par courriel dans un délai de 2 jours ouvrables	Dans 95 % des cas	Dans 100 % des cas, un accusé de réception a été envoyé aux demandeurs dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.
	Engagement 2 Répondre par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables	Dans 90 % des cas	Dans 90 % des cas, une réponse par courriel a été envoyée aux demandeurs dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.
Dépôt d'un projet/ candidature	Engagement 3 Transmettre un accusé de réception par courriel immédiatement (réponse automatisée)	Dans 95 % des cas	Dans 100 % des cas, un accusé de réception automatisé a été envoyé aux demandeurs.
	Engagement 4 Communiquer par courriel les résultats dans un délai de 5 jours ouvrables après la décision du comité de sélection	Dans 85 % des cas	Dans 85 % des cas, les résultats de la sélection ont été communiqués dans un délai maximal de 5 jours ouvrables après la décision du comité de sélection.
Commentaire sur la qualité des services	Engagement 5 Transmettre un accusé de réception par courriel dans un délai de 2 jours ouvrables	Dans 90 % des cas	Dans 100 % des cas, un accusé de réception a été envoyé aux demandeurs dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.
	Engagement 6 Répondre par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables	Dans 90 % des cas	Dans 100 % des cas, la réponse a été transmise dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1. Utilisation des ressources humaines

RÉPARTITION DE L'FFECTIF PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2021-2022	2022-2023	ÉCART
1. Direction	7	7	0
2. Programmes et communications	26	22	-4
3. Administration et technologies de l'information	7	6	-1
Total	40	35	-5

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMPS D'ACTIVITÉ	2021	2022
Favoriser le perfectionnement des compétences	491 \$	1 894 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	4 240 \$	32 181 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	295 \$	2 832 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	2 318 \$	0 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	13 616 \$	369 \$
Améliorer les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail	10 112 \$	0 \$
Améliorer les connaissances en matière de sécurité de l'information	0 \$	3 225 \$
Améliorer les connaissances en matière d'éthique	0 \$	5 947 \$
Participer à des colloques et des missions	0 \$	15 725 \$

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2021	2022
Proportion de la masse salariale (%)	1 %	1,67 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	3	0,5
Professionnel	1,5	1,72
Fonctionnaire ³	1,5	5
Total ¹	1,72	4,48
Somme allouée par personne ²	777 \$	1 776 \$

1. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire à l'OQMJ et à l'OFQJ

2. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire à l'OQMJ et à l'OFQJ

3. Le terme fonctionnaire inclut le personnel technicien à l'OQMJ et à l'OFQJ

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (%)	27,9 %	25 %	11,4 %

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE AU SEIN DU PERSONNEL RÉGULIER	0	0	0

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

3.2. Utilisation des ressources financières

DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Dépenses et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2022-2023 ¹ (000 \$) (1)	DÉPENSES PRÉVUES AU 31 MARS 2023 ² (000 \$) (2)	ÉCART (000 \$) (3) = (2) - (1)	DÉPENSES RÉELLES 2021-2022 ³ (000 \$) (4)
Administration	4 656,7	4 470	-186,7	3 732,2
Communication/ Missions	92,5	93,7	1,2	42,6
Autres activités des programmes	0,0	363,5	363,5	242,7
Programme Mobilité étudiante	2 989,7	1 670,8	-1 318,9	506,0
Programme Entreprenariat	534,0	398,6	-135,4	551,7
Programme Développement de carrière	1 018,0	792,6	-225,4	386,2
Programme Engagement citoyen	547,0	593,8	46,8	325,6
Programme Insertion socioprofessionnelle	23,3	23,3	0	19,4
Initiatives (Créativité entrepreneuriale en francophonie, Cultures et langues autochtones et Lutte contre les changements climatiques)	1 519,8	1 292,4	-227,4	151,1
Sous-total	11 381	9 698,7	-1 682,3	5 957,5
Mesures du Budget 2022-2023	-	-	-	-
Total	11 381	9 698,7	-1 682,3	5 957,5

1. Budget de dépenses 2022-2023, Crédits et dépenses des portefeuilles.

2. Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

3. Comptes publics 2021-2022.

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ

*Financées par le MRIF et SAJ, les dépenses réelles de l'OFQJ s'établissent à 2,4 M\$ au 31 mars 2023.

3.3. Utilisation des ressources informationnelles

L'équipe responsable des Technologies de l'information (TI) à LOJIQ, malgré sa petite taille, est proactive et innovante. D'ailleurs LOJIQ prévoit la venue de stagiaires à l'automne de 2023 pour augmenter sa capacité d'actions et offrir aux jeunes l'expérience du terrain. Le rôle de cette équipe est non seulement d'appuyer tous les employés de LOJIQ mais également de soutenir les jeunes participants et partenaires dans l'utilisation du portail.

LOJIQ relève du Directeur de l'information – DI du MRIF et participe au comité du Portefeuille des Relations internationales et de la Francophonie – PRIF qui a pour mandat de faire un suivi de l'état de la sécurité de l'information.

CYBERSÉCURITÉ

En collaboration avec le MRIF, LOJIQ a mis en place deux comités de travail afin de répondre à toute exigence gouvernementale en matière de sécurité de l'information, et pour s'assurer d'une coordination efficace dans ses opérations.

La Direction de l'audit interne – DAI du MRIF a procédé à un deuxième audit au sein de LOJIQ pour l'année 2022-2023 afin d'évaluer l'avancement des travaux sur la mise en place d'éléments exigés par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique – MCN et le Centre gouvernemental de cyberdéfense – CGCD relativement à la sécurité de l'information. Les résultats de cet audit montrent que LOJIQ a mis en place la grande majorité des mesures exigées par le MCN. Le seul élément manquant concerne la réalisation d'un test d'intrusion qui sera fait par le CGCD au cours de l'été de 2023. Lorsque ce test sera réalisé, LOJIQ sera, selon la DAI, entièrement conforme aux nouvelles dispositions de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement – LGGRI et de la Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information.

LOJIQ est doté d'un plan de gestion des vulnérabilités qui édicte une marche à suivre pour le rehaussement/délestage et la mitigation des systèmes d'exploitation désuets sur les postes de travail. Pour répondre à la demande du MCN, une firme externe est venue épauler LOJIQ afin de catégoriser les archives papiers selon le plan de classification et le calendrier de conservation.

STRATÉGIE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE GOUVERNEMENTALE 2019-2023

LOJIQ a effectué des changements numériques afin d'offrir des services publics plus intuitifs et sécuritaires, et pour améliorer l'efficacité de l'État. À titre d'exemple, LOJIQ offre dorénavant le dépôt direct exclusif.

TRANSFORMATION INFONUAGIQUE

Le gouvernement du Québec exige que les organismes publics transposent leurs charges de travail informatiques en environnement infonuagique pour 2023.

LOJIQ participe à un projet pilote avec l'équipe tactique du MCN. Une infrastructure a été mise en place pour bien répondre aux exigences en matière de stockage et de protection des données.

1. Stockage : toutes les charges ont été transposées dans le nuage et ont été bien catégorisées selon le plan de classification de LOJIQ. L'étape finale consistera en l'application du cycle de vie aux documents selon le calendrier de conservation approuvé par la BANQ.
2. Protection des données : les configurations obligatoires requises en infonuagique pour le gouvernement du Québec seront complétées en 2023 pour clore le projet.

4. AUTRES EXIGENCES

4.1. Gestion et contrôle de l'effectif

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

CATÉGORIES	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3]/1 826,3
1. Personnel d'encadrement	11 754	0	11 754	7
2. Personnel professionnel	23 525	192	23 717	13
3. Personnel infirmier	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	-	-	-	-
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	9 870	32	9 902	6
6. Agents de la paix	-	-	-	-
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	-	-	-	-
8. Étudiants et stagiaires	-	-	-	-
Total 2022-2023	45 149	224	45 373	26
Total 2021-2022	50 005	68	50 073	27

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ

* Les employés de l'OFQJ ne sont pas inscrits dans ce tableau : 12 ETC

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	3	82 676,50 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	8	419 530,51 \$
Total des contrats de service	11	502 207,01 \$

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

4.2. Développement durable

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PÉRIODE 2022-2023

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 : RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 1 Inciter à diminuer les impressions et à réemployer le papier brouillon	Indicateur 1 Diminution de la consommation de papier et du nombre d'impressions	Réduction de 5 %	5 %	Atteinte
Action 2 Incitation à l'utilisation des transports collectifs et actifs lors des déplacements intra-urbains plutôt que la voiture ou le taxi	Indicateur 2 Augmentation de l'utilisation des transports collectifs ou actifs	Augmentation de 5 %	5 %	Atteinte
Action 3 Parc informatique désuet : création de partenariats pour le réemploi du matériel par d'autres organismes ou récupération et recyclage du matériel par un organisme local	Indicateur 3 Taux d'appareils recyclés ou réutilisés	75 % du matériel désuet	100 % d'appareils en réemploi	Atteinte
Action 4 Organisation d'événements écoresponsables	Indicateur 4 Nombre d'événements organisés de façon écoresponsable	1 événement	3 événements	Atteinte
Action 5 Faire appel à des entreprises d'économie sociale et solidaire pour l'utilisation de services externes, par exemple, boîte repas, graphiste et impressions	Indicateur 5 Augmentation du nombre de prestataires ayant adopté l'économie sociale et solidaire	1 nouveau prestataire	2 prestataires	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 6 Mettre à jour les critères de bonification prenant en compte les principes de développement durable en intégrant davantage les volets sociaux, culturels et économiques du développement durable	Indicateur 6 Nombre de projets initiés ayant bénéficié d'une bonification dans la grille de développement durable	Maintenir le nombre de projets de l'année précédente	96 projets Augmentation de 62 %	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.6 : COOPÉRER AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN PARTICULIER AVEC LA FRANCOPHONIE

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 7 Favoriser la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux afin de promouvoir les valeurs et le rayonnement de la jeunesse, en particulier au sein de la Francophonie	Indicateur 7 Nombre de projets appuyés et développés avec des partenaires nationaux et internationaux Nombre de projets développés par LOJIQ en lien avec la Francophonie	Maintenir ou augmenter le nombre de projets de développement en se référant à l'année précédente	48 projets appuyés Augmentation de 66 % 51 projets développés 3 fois plus qu'en 2021-2022	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.3 : FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 8 Développer un partenariat avec un fournisseur de crédits compensatoires de carbone afin de permettre aux participants de LOJIQ de compenser les gaz à effet de serre émis lors de leurs déplacements	Indicateur 8 Taux de participants ayant acheté des crédits compensatoires de carbone	10 % des participants soutenus par LOJIQ	34 %	Atteinte
Action 9 Mise en place du volet Fonds vert et promotion du soutien financier dédié aux projets ayant un impact sur la lutte contre les changements climatiques	Indicateur 9 Nombre d'activités de promotion Nombre de projets et de participants appuyés par le Fonds vert	Maintenir le nombre de projets appuyés en se référant à l'année précédente	49 activités de promotion 14 projets avec IJLCC	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.3 : SOUTENIR LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 10 Développer des projets qui traitent de la participation citoyenne et qui sont en lien avec des thèmes prioritaires de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse : l'engagement civique, les comportements écoresponsables, les relations intergénérationnelles et interculturelles, les pratiques d'activités culturelles, l'accès aux lieux décisionnels, l'engagement bénévole et volontaire et l'économie sociale et solidaire	Indicateur 10 Nombre de projets développés	Maintenir ou augmenter le nombre de projets d'une année à l'autre	97 projets Augmentation de 18 %	Atteinte

4.3. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2022-2023	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
1. Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹	0		
2. Nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²		0	
3. Nombre de motifs traités avec succès en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux traités avec succès (point 3), indiquez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
• Contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement appliquant une telle loi		0	0
• Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		0	0
• Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		0	0
• Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		0	0
• Fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		0	0
• Fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment		0	0
5. Nombre total de motifs ayant fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		0	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), nombre total de motifs fondés			0
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), nombre total de divulgations fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif fondé	0		
8. Nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ³	0	0	0

1. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

2. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

3. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.4. Accès à l'égalité en emploi

DONNÉES GLOBALES

Effectif régulier au 31 mars 2023

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
33

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

Nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi au cours de la période 2022-2023

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
7	2	0	0

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

N.B. La direction de LOJIQ se fixe comme objectif d'accentuer l'embauche d'étudiants et de stagiaires pour 2023-2024. Depuis le 1er avril 2023, deux étudiants se sont joints à l'équipe de LOJIQ et un stagiaire intégrera l'équipe des technologies et de l'information à l'automne de 2023.

MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES (MVE), ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Embauche de membres des groupes cibles en 2022-2023

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES 2022-2023	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Régulier	7	4	0	0	0	3	57 %
Occasionnel	2	0	0	0	0	1	0 %
Étudiant	0	0	0	0	0	0	0 %
Stagiaire	0	0	0	0	0	0	0 %

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

N.B. LOJIQ a mis en œuvre un plan d'action 2020-2023 visant les jeunes en situation d'handicap et un plan d'action 2021-2024 visant les jeunes du Québec issus des communautés culturelles minoritaires. De plus, LOJIQ a réalisé neuf projets en 2022-2023 qui touchent la diversité et l'inclusion et vise l'année 2023 pour poursuivre les actions du comité Diversité et inclusion.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier (%)	0 %	27 %	57 %
Occasionnel (%)	0 %	0 %	0 %
Étudiant (%)	0 %	0 %	0 %
Stagiaire (%)	0 %	0 %	0 %

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence de membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GRUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2021 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2022 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2023 (%)
Anglophones	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Autochtones	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Personnes handicapées	0	0 %	0	0 %	0	0 %

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	2	29 %

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

FEMMES

Taux d'embauche de femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES	7	2	0	0	9
NOMBRE DE FEMMES EMBAUCHÉES	7	2	0	0	9
TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES (%)	100 %	100 %	0 %	0 %	100 %

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	7	17	9		0	0	33
Nombre total de femmes	2	11	8		0	0	21
Taux de représentativité des femmes (%)	29 %	65 %	89 %		S.O.	S.O.	64 %

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

AUTRES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI POUR L'UN DES GROUPES CIBLES

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Atelier-discussion sur le racisme en milieu de travail	Ensemble des employés de LOJIQ	47
Action: une nouvelle phrase dans nos projets clés en main qui mentionne que LOJIQ souscrit au principe d'égalité dans ses appels de candidatures et ses offres de stage : « LOJIQ souscrit au principe d'égalité et d'accessibilité et encourage les personnes issues des minorités visibles ou ethniques, les personnes en situation de handicap et les membres des communautés autochtones à soumettre leur candidature. »	Ensemble des communications des appels de candidatures et des offres de stage	Totalité des appels de candidatures et des offres de stage

*Ce tableau est une compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

4.5. Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le code d'éthique de l'OQMJ en date du 13 novembre 2014 est toujours en vigueur. Le document est en **Annexe I** et également disponible sur le site Internet de LOJIQ : <https://www.lojiq.org/wp-content/uploads/2023/07/Code-ethique-CA-OQMJ-13-novembre-2014-en-vigueur.pdf>

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'OQMJ s'est doté d'un comité de gouvernance et d'éthique depuis janvier 2022. Les membres du comité ont convenu de réviser le code d'éthique des administrateurs. En 2022-2023, les membres de ce comité ont travaillé sur le profil de compétence et d'expérience du conseil ainsi que sur le mode d'évaluation du conseil.

De plus, LOJIQ remet aux nouveaux administrateurs le code d'éthique de la fonction publique du Québec.

4.6. Gouvernance des sociétés d'État

LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec – est le regroupement des organismes de mobilité internationale jeunesse, soit l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ). LOJIQ a été fondé en 2007 pour présenter une offre de service unifiée et poursuivre les objectifs de développement professionnel et personnel des jeunes adultes québécois dans un contexte international.

LOJIQ relève directement de l'autorité ministérielle du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Il est gouverné par deux conseils d'administration, l'un à l'OFQJ et l'autre à l'OQMJ.

1. Groupes cibles: membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Gestion intégrée des risques

En octobre 2022, LOJIQ a adopté une nouvelle Politique de gestion intégrée des risques – PGIR qui remplace la version 2014. Cette Politique vise à établir les bases d'un système organisé et cohérent de gestion intégrée des risques pour l'ensemble des activités de LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec, c'est-à-dire l'OQMJ et la section québécoise de l'OFQJ dont les administrateurs, la direction, les gestionnaires et les employés, y compris les ressources externes.

La PGIR couvre l'ensemble des risques de toute nature : assurer une prestation de service efficiente ; gérer avec efficacité les ressources humaines, financières, matérielles, technologiques et informationnelles ; respecter le cadre législatif, réglementaire et normatif en vigueur ainsi que toute obligation contractuelle et une importance particulière est consacrée aux mesures et procédures de sécurité des jeunes participants de LOJIQ lors de leur mobilité.

La reddition de compte est réalisée au sein de LOJIQ et comprend une réévaluation annuelle des risques ainsi qu'une analyse de l'efficacité des actions mises en place au regard des risques jugés importants. Le Secrétariat du Conseil du trésor peut demander à LOJIQ de lui transmettre cette reddition de compte.

FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Au Québec, la **Loi sur la gouvernance des sociétés d'État** prévoit que le conseil d'administration de chaque société d'État doit constituer les comités suivants : comité de gouvernance et d'éthique ; comité des ressources humaines ; et comité d'audit. Ces comités sont exclusivement composés de membres indépendants.

À noter que la Présidente, **Nathaly Riverin**, peut participer à tous les comités.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de **Caroline Ménard** qui en est la présidente, d'**Hélène Drainville** et de **Marc-Antoine Dufresne**. Ce comité s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance, aux questions relatives à l'éthique, à la formation des membres du conseil d'administration ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu cinq rencontres en 2022-2023.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est composé de **Hasina Razafindratandra** qui en est la présidente, de **Catherine Tadros** et de **Charles-Hugo Maziade**. Ce comité appuie le conseil d'administration dans le processus de dotations et dans le cadre des relations de travail dont le télétravail, le travail hybride, les négociations de convention collective et divers dossiers de ressources humaines. Le comité des ressources humaines a tenu six rencontres en 2022-2023.

Comité d'audit

Depuis 2018, l'OQMJ s'est doté d'un comité de vérification qui est dorénavant appelé Comité d'audit. Le Comité d'audit a notamment pour fonctions d'approuver le plan annuel de vérification interne, de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la société soit mis en place et d'en assurer le suivi, de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces, de s'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques, de réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de la société qui est portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant, d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe nommé par le gouvernement, ainsi que de recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Ce comité est composé de **Louis-Étienne Fortier CPA** qui en est le président, **Annie Grand-Mourcel-Brosseau** et **Simon Clément**.

Formation

LOJIQ a offert deux formations aux administrateurs :

- LOJIQ, en collaboration avec le Collège d'administrateurs de sociétés (CAS) de l'Université Laval a offert une formation spécialisée sous le titre de « Le comité d'audit : analyse budgétaire et financière » aux membres du Comité d'audit de l'OQMJ et du Comité de finances de l'OFQJ, par visioconférence le 2 juin 2022.
- LOJIQ, en collaboration avec le Collège d'administrateurs de sociétés (CAS) de l'Université Laval a offert une formation spécialisée sous le titre de « Le rôle du CA en matière d'éthique et de saine gouvernance » aux membres du Conseil d'administration de l'OQMJ et du Conseil de section de l'OFQJ, par visioconférence le 26 avril et le 2 mai 2022.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LOJIQ a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration. Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration de l'OQMJ a tenu neuf séances régulières et celui de l'OFQJ a également tenu neuf séances régulières. L'assiduité des administrateurs est élevée, de l'ordre de 95 % en moyenne. www.lojiq.org/gouvernance

Conseil d'administration de l'OQMJ

15 administrateurs : 5 représentants des pouvoirs publics et 10 représentants de la société civile

- **Jean-Stéphane Bernard** : 1^{er} octobre 2019 - 21 août 2024
- **Nathaly Riverin, Ian Morissette, Hélène Drainville, Catherine Tadros, Charles-Hugo Maziade, Marc-Antoine Dufresne, Youmani Jérôme Lankoandé et Hasina Razafindratandra** : 9 décembre 2020 - 9 décembre 2024
- **Annie Grand-Mourcel-Brosseau, Simon Clément, Véronique Rankin, Caroline Ménard, Louis-Étienne Fortier** : 30 juin 2022 - 30 juin 2026
- 1 poste vacant depuis le 10 novembre 2022 à la suite du départ d'**Isabelle Fontaine**.

Conseil de section de l'OFQJ

8 administrateurs : 3 représentants des pouvoirs publics et 5 représentants de la société civile

4 suppléants : 1 représentant des pouvoirs publics et 3 représentants de la société civile

- **Samuel Poulin** : 8 juillet 2019 – 8 juillet 2023
- **Sophie B. Lemay** : 9 novembre 2022 – 9 novembre 2026
- **Denis Royer** : 9 décembre 2020 – 9 décembre 2024
- **Marielle-Dominique Jobin** : 9 décembre 2020 - 8 décembre 2024
- **Julie Bissonnette, Leattytia Badibanga, Patrick Hyndman, Kim Fontaine-Skronski, Lara Émond, Julie Caron-Malenfant** : 30 juin 2022 – 8 décembre 2024
- **Caroline Ménard** : 30 juin 2022 – 30 juin 2026
- 1 poste vacant depuis le 10 novembre 2022 à la suite du départ d'**Isabelle Fontaine**.

En ce qui concerne le respect des exigences relatives à l'indépendance des membres, à la proportion de femmes, à la présence d'un membre âgé de 35 ans ou moins lors de sa nomination et à celle d'un membre représentatif de la diversité de la société québécoise :

- 8 femmes sur 15 membres au CA de l'OQMJ. En 2022-2023, il y a un administrateur de moins de 35 ans.
- 9 femmes sur 12 membres au CS de l'OFQJ. En 2022-2023, il y a deux administratrices de moins de 35 ans.
- De plus, un des membres du comité est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés comme requis par le Code des professions (chapitre C-26).

Pour 2022-2023, LOJIQ n'a pas vérifié si les membres du conseil d'administration siègent à un autre conseil d'administration. Pour 2023-2024, LOJIQ s'engage à faire cette vérification et de l'inscrire dans le Rapport annuel de gestion de 2023-2024.

Pour 2022-2023, LOJIQ n'a pas validé rigoureusement l'indépendance de chacun des administrateurs. En effet, les nominations et les renouvellements sont intervenus avant la mise en place de cette obligation pour les Offices. Pour 2023-2024, cette exigence sera respectée.

Rémunération

La rémunération et les avantages versés à chacun des membres du conseil d'administration selon le Décret 221-2023, du 8 mars 2023, (2023) 155 G.O. 2, 737, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023.

Par conséquent, LOJIQ respectera ce nouveau décret et présentera les résultats dans le Rapport annuel de gestion de 2023-2024.

4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	6
--	---

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAIS DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 À 20 JOURS	6	0	0
21 À 30 JOURS	0	0	0
31 JOURS ET PLUS	0	0	0
TOTAL	6	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES ↓
ACCEPTÉE (ENTIÈREMENT)	6	0	0	S.O.
PARTIELLEMENT ACCEPTÉE	0	0	0	S.O.
REFUSÉE (ENTIÈREMENT)	0	0	0	S.O.
AUTRES	0	0	0	S.O.

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	0
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	0

4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un mandataire ?	Oui
Combien d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Moins de 50
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres.	S.O.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles : L'information a été relayée dans l'organisation. De plus, le mandataire représente LOJIQ au sein des rencontres interministérielles sur ce dossier.	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une autre organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée. Depuis janvier 2019, LOJIQ travaille en conformité avec la Politique linguistique du ministère des Relations internationales et de la Francophonie 2018-2023 de la Direction des communications et des affaires publiques.	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles : 2 ateliers d'écriture inclusive et 1 guide de bonnes pratiques.	Oui

4.9. Égalité entre les femmes et les hommes

LOJIQ poursuit ses efforts afin de promouvoir des modèles et des comportements égalitaires au sein de toutes ses actions et ce conformément à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. Notons que pour l'année 2022-2023 :

- 58 % des jeunes soutenus dans les programmes de LOJIQ sont des femmes
- 66 % du personnel de LOJIQ sont des femmes
- 64 % des membres des conseils d'administration de LOJIQ sont des femmes

*Compilation des données de l'OQMJ et de l'OFQJ

ANNEXE I CODE D'ÉTHIQUE

CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE

PRÉAMBULE

Le présent code s'adresse aux membres du conseil d'administration (CA) de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ). Il a pour objet de rappeler et de préciser certaines normes de comportement éthique applicables selon le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, pris en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1. et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1)*, d'en établir de nouvelles et d'affirmer les principales valeurs partagées entre l'Office et son personnel, en vue de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité des décisions de l'Office dans la réalisation de sa mission et de favoriser la transparence au sein du CA de l'OQMJ.

MISSION

L'Office Québec-Monde pour la jeunesse a pour mission, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux de territoires et de pays que le ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse ou par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse. Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

VALEURS

Les membres du conseil d'administration de l'OQMJ prennent leurs décisions et agissent en se basant notamment sur les valeurs suivantes :

- **Compétence**
Chaque membre du conseil d'administration de l'OQMJ s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.
- **Équité**
Chaque membre du conseil d'administration de l'OQMJ fait preuve de neutralité et d'impartialité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans.
- **Intégrité**
Chaque membre du conseil d'administration de l'OQMJ se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.
- **Loyauté**
Chaque membre du conseil d'administration de l'OQMJ est conscient qu'il œuvre au sein d'un organisme public et qu'il est un représentant de celui-ci auprès de sa clientèle. Il exerce ses fonctions dans le respect de l'intérêt public.
- **Respect**
Chaque membre du conseil d'administration de l'OQMJ manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait

preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

NORMES DE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

1. La contribution des membres du CA doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
2. Le membre du CA est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
3. Le membre du CA doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
4. Le président-directeur général de l'OQMJ doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
5. Le membre du CA doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer par écrit au président-directeur général de l'OQMJ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'OQMJ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

6. Le président-directeur général de l'OQMJ ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'OQMJ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre membre du CA doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 5. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

7. Le président-directeur général de l'OQMJ s'assure que le procès verbal des réunions du CA fasse état de toute abstention d'un des membres sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt, et ce, dans le but d'une plus grande transparence.
8. Le président du conseil d'administration, s'il est en conflit d'intérêt potentiel ou apparent, nomme un autre membre du CA pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.
9. Le membre du CA ne doit pas confondre les biens de l'Office avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
10. Le membre du CA ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
11. Le membre du CA ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État. L'acceptation d'un avantage par un membre ne doit pas influencer sa prise de décision ni laisser croire qu'elle peut l'être.
12. Le membre du CA ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

13. Le membre du CA doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives ou offres d'emploi.
14. Le membre du CA qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du CA.
15. Le membre du CA qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Office ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Office est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les membres du CA ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

16. Les membres du CA invités à représenter officiellement l'OQMJ doivent en informer au préalable le président-directeur général. Le cas échéant, l'OQMJ peut soutenir financièrement des projets et missions de ses administrateurs. Pour les missions à l'extérieur du Québec, le conseil d'administration devra toutefois en être avisé, dans la mesure du possible, à priori.

17. Les membres du CA peuvent soumettre leur candidature ou projet dans le cadre des programmes de l'OQMJ ou de l'un des Offices composant LOJIQ - Les Offices jeunesse internationaux du Québec.

Le cas échéant, le conseil d'administration doit en être informé au préalable. Les normes d'admissibilité et critères de sélection de l'Office concerné s'appliquent.

(Modification le 13 novembre 2014)

18. Le président-directeur général de l'OQMJ doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du CA et informe l'autorité compétente des cas de manquement.
19. Le présent code d'éthique des membres du CA a été adopté lors de la réunion du 13 mai 2010 et est entré en vigueur à cette date.

ANNEXE II ÉTATS FINANCIERS

OFFICE QUÉBEC-MONDE
POUR LA JEUNESSE

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES - ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION	46
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	47
ÉTATS FINANCIERS	49
État des résultats et de l'excédent cumulé	49
État de la situation financière	50
État de la variation des actifs financiers nets	51
États des flux de trésorerie	52
NOTES COMPLÉMENTAIRES	53

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de l'OQMJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'OQMJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Jean-Stéphane Bernard

Président-directeur général

Québec, le 10 juillet 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (« l'entité ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

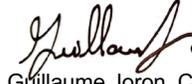
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 CPA auditeur

Guillaume Joron, CPA auditeur
Directeur d'audit

Québec, le 10 juillet 2023

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État des résultats et de l'excédent cumulé
De l'exercice clos le 31 mars 2023

	<u>2023</u>		<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	Budget		Réel		Réel	
REVENUS						
Subvention du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)	2 385 800	\$	2 385 880	\$	2 385 880	\$
Subvention MRIF - cybersécurité			77 251		-	
Subvention Secrétariat à la jeunesse (SAJ) 2022-2023	5 876 000		460 010		-	
Subvention Secrétariat à la jeunesse 2021-2022			2 064 714		2 508 286	
Subvention Secrétariat à la jeunesse 2020-2021			3 000 000		-	
Subvention Québec Volontaire	500 000		334 391		338 221	
Subvention Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	393 100		80 138		18 624	
Subvention Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)	75 000		75 000		22 222	
Subvention Secrétariat à la jeunesse pour le projet en Tourisme, hôtellerie et restauration (THR)	451 006		-		8 729	
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) pour le projet en Tourisme, hôtellerie et restauration (THR)			64 411		14 862	
Subvention MRIF-Agrotourisme			25 000		-	
Contributions de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) (note 4)	1 023 443		845 731		630 352	
Intérêts sur dépôts bancaires	10 000		61 572		33 518	
Autres revenus	10 000		43 320		43 555	
	<u>10 724 349</u>	<u>\$</u>	<u>9 517 418</u>	<u>\$</u>	<u>6 004 249</u>	<u>\$</u>
CHARGES						
Subventions distribuées à l'OFQJ pour ses programmes (note 5)	2 519 130		1 105 708		290 662	
Programmes et activités de développement (note 5)	4 112 829		4 029 283		1 892 093	
Communications	92 520		93 743		42 566	
Licences et autres charges informatiques	408 906		286 316		203 369	
Traitement et avantages sociaux (note 5)	3 560 750		3 446 882		2 926 898	
Amortissement des immobilisations corporelles	187 030		176 249		187 856	
Fonctionnement (note 5)	499 994		560 582		414 084	
	<u>11 381 159</u>		<u>9 698 763</u>		<u>5 957 528</u>	
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>(656 810)</u>		<u>(181 345)</u>		<u>46 721</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 125 483		2 125 483		2 078 762	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 468 673</u>	<u>\$</u>	<u>1 944 138</u>	<u>\$</u>	<u>2 125 483</u>	<u>\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État de la situation financière
Au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 6)	4 052 406 \$	6 853 937 \$
Débiteurs (note 7)	<u>4 649 920</u>	<u>138 793</u>
	<u>8 702 326</u>	<u>6 992 730</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 192 621	1 665 330
Revenus reportés (note 9)	4 694 551	3 358 054
Avantages incitatifs reportés reliés à un bail	5 707	74 192
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	<u>34 400</u>	<u>70 338</u>
	<u>6 927 279</u>	<u>5 167 914</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>1 775 047</u>	<u>1 824 816</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	109 580	260 307
Charges payées d'avance	<u>59 511</u>	<u>40 360</u>
	169 091	300 667
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>1 944 138 \$</u>	<u>2 125 483 \$</u>

Obligations contractuelles et droits contractuels (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Jean-Stéphane Bernard
Président-directeur général

DocuSigned by:



CRDE66BA193743E
Louis-Étienne Fortier
Président du comité de vérification

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État de la variation des actifs financiers nets
De l'exercice clos le 31 mars 2023

	<u>2023</u> Budget	<u>2023</u> Réel	<u>2022</u> Réel
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>(656 810) \$</u>	<u>(181 345) \$</u>	<u>46 721 \$</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(25 522)	(10 610)
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles		-	1 445
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>187 030</u>	<u>176 249</u>	<u>187 856</u>
	<u>187 030</u>	<u>150 727</u>	<u>178 691</u>
Acquisitions de charges payées d'avance		(59 511)	(40 360)
Utilisations de charges payées d'avance		<u>40 360</u>	<u>36 684</u>
		<u>(19 151)</u>	<u>(3 676)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>(469 780)</u>	<u>(49 769)</u>	<u>221 736</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 824 816</u>	<u>1 824 816</u>	<u>1 603 080</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(469 780) \$</u>	<u>1 775 047 \$</u>	<u>1 824 816 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État des flux de trésorerie
De l'exercice clos le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) excédent de l'exercice	<u>(181 345) \$</u>	<u>46 721 \$</u>
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	176 249	187 856
Amortissement des avantages incitatifs	(68 485)	(68 485)
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles		1 445
Virement des revenus reportés	(5 801 849)	(2 572 723)
Virement des charges payées d'avance	40 360	36 684
	<u>(5 653 725)</u>	<u>(2 415 223)</u>
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	(772 727)	198 726
Créditeurs et charges à payer	688 062	117 553
Revenus reportés	3 239 175	3 623 600
Charges payées d'avance	(59 511)	(40 360)
	<u>3 094 999</u>	<u>3 899 519</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(2 740 071)</u>	<u>1 531 017</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(25 522)</u>	<u>(10 610)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements des obligations découlant de contrats de location-acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(35 938)</u>	<u>(34 466)</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie	<u>(2 801 531)</u>	<u>1 485 941</u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>6 853 937</u>	<u>5 367 996</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	<u>4 052 406 \$</u>	<u>6 853 937 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
Notes complémentaires
Au 31 mars 2023

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) est constitué en vertu de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (RLRQ, chapitre O-5.2), qui est entrée en vigueur le 26 mai 2009. L'OQMJ a pour mission, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, de développer les relations entre les jeunes de toutes les régions du Québec ainsi que les relations entre ces jeunes et ceux des autres provinces et des territoires du Canada, de la Communauté française de Belgique, des Amériques et des autres territoires et pays que le ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux. L'OQMJ fait partie des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ).

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'OQMJ n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'OQMJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'OQMJ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la répartition des dépenses communes entre les différents offices et la provision pour allocation de transition. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie ainsi que les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La marge de crédit ainsi que les créditeurs et les charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et provision pour allocations de transition à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

REVENUS

Subventions du gouvernement du Québec

Les subventions du gouvernement du Québec sont des paiements de transferts et elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où lesdites subventions sont autorisées, que l'OQMJ a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les subventions sont présentées en revenus reportés lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Contributions

Les contributions sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions reçues avant l'exercice au cours duquel elles pourront être utilisées aux fins prescrites sont comptabilisées à titre de revenus reportés jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prescrites.

CHARGES

Programmes

Les charges (projets réguliers et spéciaux) sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

PASSIFS

Provision pour allocations de transition

Une allocation de transition est payable au personnel d'encadrement. Cette allocation est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation. Cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ par année de service continu, sans toutefois excéder 12 mois.

La provision pour allocations de transition fait l'objet d'une actualisation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'OQMJ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Avantages incitatifs reportés

Les avantages incitatifs reportés reliés à un bail sont comptabilisés au coût et sont amortis de façon linéaire sur la durée du bail.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels l'OQMJ est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui sont transférés, sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS

Du fait de leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Matériel et équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'OQMJ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er avril 2022, l'OQMJ a adopté le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par l'OQMJ s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- L'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'OQMJ.

4. CONTRIBUTIONS DE L'OFQJ

Tel que prévu à l'article 5 de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (RLRQ, chapitre O-5.2), en collaboration avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, l'OQMJ fournit à l'OFQJ dans la mesure et aux conditions que chacun détermine, des services de gestion des ressources financières, humaines, matérielles et technologiques.

Méthode de répartition des frais communs

La part des frais communs d'un office doit refléter le volume d'activités qu'il génère et, par le fait même, la valeur des ressources qu'il mobilise. Ce volume d'activités est déterminé par trois variables : le total des dépenses (contributions) de programmes et de développement, le volume de participants et le nombre impliqué de salariés. L'exercice financier 2022-2023 s'étant déroulé dans un contexte post pandémie, le Conseil d'administration de l'OQMJ et le Conseil de section de l'OFQJ ont approuvé à nouveau une répartition temporaire des frais communs en respectant la distribution historique des dernières années. Cette distribution temporaire de 70 % pour l'OQMJ et de 30 % pour l'OFQJ qui a été appliquée pendant les deux années de la pandémie, soit 2020-2021 et 2021-2022, est reconduite et appliquée à l'exercice 2022-2023. Cette répartition tient en compte que certaines dépenses sont spécifiques à l'OQMJ et, de ce fait, elles sont non réparties.

Les charges communes sont réparties comme suit en 2023 :	OQMJ	OFQJ	Total
Programmes	41 998 \$	18 000 \$	59 998 \$
Activités de développement	82 949	35 549	118 498
Frais de communications	49 721	21 309	71 030
Licences et autres charges informatiques	196 220	84 095	280 315
Traitements et avantages sociaux	1 116 870	478 658	1 595 528
Loyer	296 194	126 940	423 134
Amortissement des avantages incitatifs	(47 939)	(20 546)	(68 485)
Amortissement des immobilisations corporelles	100 041	42 874	142 915
Autres frais de fonctionnement	137 320	58 852	196 172
	<u>1 973 374</u>	<u>845 731</u>	<u>2 819 105</u>
Les charges communes subventionnées qui suivent ne sont pas réparties en 2023 :			
Frais de communications - Québec-Volontaire	10 032	-	10 032
Frais de communications THR	12 681	-	12 681
Traitements et avantages sociaux - Québec-Volontaire	40 127	-	40 127
Traitements et avantages sociaux - THR	4 310	-	4 310
Traitements et avantages sociaux - FECC	6 398	-	6 398
Traitements et avantages sociaux MCC	8 014	-	8 014
Traitements et avantages sociaux - SAJ 2022-2023	447 326	-	447 326
	<u>528 888</u>	<u>-</u>	<u>528 888</u>
	<u>2 502 262 \$</u>	<u>845 731 \$</u>	<u>3 347 993 \$</u>

Pourcentage de répartition retenu en 2023 :

OQMJ : 70,00 %	OFQJ : 30,00 %
----------------	----------------

4. CONTRIBUTIONS DE L'OFQJ (SUITE)

Les charges communes sont réparties comme suit en 2022 :	OQMJ	OFQJ	Total
Programmes	28 781 \$	12 334 \$	41 115 \$
Activités de développement	42 216	18 093	60 309
Frais de communications	23 002	9 858	32 860
Licences et autres charges informatiques	142 358	61 011	203 369
Traitements et avantages sociaux	845 165	362 213	1 207 378
Loyer	252 969	108 415	361 384
Amortissement des avantages incitatifs	(47 940)	(20 545)	(68 485)
Amortissement des immobilisations corporelles	108 166	46 357	154 523
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	1 012	433	1 445
Autres frais de fonctionnement	75 091	32 183	107 274
	<u>1 470 820</u>	<u>630 352</u>	<u>2 101 172</u>
Les charges communes subventionnées qui suivent ne sont pas réparties en 2022 :			
Frais de communications - Québec-Volontaire	9 706	-	9 706
Traitements et avantages sociaux - Québec-Volontaire	40 483	-	40 483
Traitements et avantages sociaux - THR	1 966	-	1 966
Traitements et avantages sociaux - FECC	2 200	-	2 200
Traitements et avantages sociaux - SAJ 2021-2022	457 300	-	457 300
	<u>511 655</u>	<u>-</u>	<u>511 655</u>
	<u>1 982 475 \$</u>	<u>630 352 \$</u>	<u>2 612 827 \$</u>

Pourcentage de répartition retenu en 2022 :

OQMJ : 70,00 %	OFQJ : 30,00 %
----------------	----------------

5. NATURE DES PRINCIPALES CHARGES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Subventions distribuées à l'OFQJ pour ses programmes		
Programmation et ressources humaines - Secrétariat à la jeunesse	1 031 036 \$	290 662 \$
Programmation – Québec-Volontaire	61 627	-
Programmation - MCC	13 045	-
	<u>1 105 708</u>	<u>290 662</u>
Programmes et activités de développement		
Programmation - Secrétariat à la jeunesse	3 428 065	1 440 214
Programmation - Québec-Volontaire	222 605	288 032
Programmation – FECC	63 981	20 022
Programmation - Tourisme, hôtellerie et restauration (THR)	44 175	19 659
Programmation - MCC	67 093	18 624
Programmation - Agrotourisme	14 159	-
Programmation - Bourse Fondation LOJIQ	844	-
Frais de missions	18 644	3 768
Activités de développement	101 370	60 659
Frais de programmes	68 347	41 115
	<u>4 029 283</u>	<u>1 892 093</u>
Traitements et avantages sociaux		
Traitements	2 870 582	2 428 613
Avantages sociaux	525 667	461 437
Formation	50 633	36 848
	<u>3 446 882</u>	<u>2 926 898</u>
Fonctionnement		
Loyer	423 134	361 384
Amortissement des avantages incitatifs liés au bail - frais communs	(68 485)	(68 485)
Services professionnels	148 051	71 067
Assurances	26 547	17 539
Intérêts et frais financiers	7 524	8 635
Frais de fonctionnement - autres	23 811	22 499
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles - frais communs	-	1 445
	<u>560 582 \$</u>	<u>414 084 \$</u>

6. TRÉSORERIE

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Encaisse non réservée	3 302 406	\$	6 553 937
Réserve	750 000		300 000
	<u>4 052 406</u>	<u>\$</u>	<u>6 853 937</u>

En vertu de l'article 34 du règlement intérieur de l'OQMJ, il a été résolu par le conseil d'administration d'autoriser l'OQMJ à constituer et maintenir une réserve de trésorerie jusqu'à concurrence de 750 000 \$ (2022 : 300 000 \$). Elle est destinée à assurer la gestion financière pour éviter notamment les découverts bancaires.

7. DÉBITEURS

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Fondation LOJIQ	334 598	\$	114 204
OFQJ	405 789		8 868
Secrétariat à la jeunesse	3 738 400		-
Autres	171 133		15 721
	<u>4 649 920</u>	<u>\$</u>	<u>138 793</u>

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Fournisseurs	333 596	\$	305 438
MCC	332 577		-
Secrétariat à la jeunesse - subvention non utilisée 2018-2019	-		47 000
Secrétariat à la jeunesse - THR	-		113 771
FECC	-		176 493
OFQJ	710 856		135 679
Traitements et vacances	323 259		422 972
Provision pour allocations de transition incluant les avantages sociaux	492 333		463 977
	<u>2 192 621</u>	<u>\$</u>	<u>1 665 330</u>

Une somme de 160 771 \$ a été reclassée du poste « crédateurs et charges à payer » au poste « revenus reportés » au 31 mars 2023 et n'a pas d'impact sur les flux de trésorerie.

Provision pour allocations de transition

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Solde au début	463 977	\$	486 502
Variation de l'exercice	28 356		(22 525)
Solde à la fin	<u>492 333</u>	<u>\$</u>	<u>463 977</u>

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Taux de croissance de la rémunération	1,08 % à 2,22 %		1,11 % à 1,59 %
Taux d'actualisation	3,52 % à 4,28 %		2,74 % à 3,36 %
Durée résiduelle des salariés actifs	Entre 2 et 22 ans		Entre 3 et 15 ans

9. REVENUS REPORTÉS

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Solde au début	3 358 054	\$	436 518
Sommes obtenues au cours de l'exercice	7 138 346		5 494 259
Virement aux résultats de l'exercice	(5 801 849)		(2 572 723)
Solde à la fin	<u>4 694 551</u>	\$	<u>3 358 054</u>

Détails des soldes des revenus reportés

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
MCC	-	\$	212 715
Secrétariat à la jeunesse - subvention non utilisée 2022-2023	4 259 991		-
Secrétariat à la jeunesse - subvention non utilisée 2021-2022	-		692 814
Secrétariat à la jeunesse - subvention non utilisée 2020-2021	-		1 846 598
Secrétariat à la jeunesse - subvention non utilisée 2019-2020	314 325		314 325
Secrétariat à la jeunesse - THR	113 771		-
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)	-		285 138
Fondation LOJIQ	6 464		6 464
	<u>4 694 551</u>	\$	<u>3 358 054</u>

Une somme de 3 738 400 \$ du poste « revenus reportés » est à recevoir au 31 mars 2023 et n'a pas d'impact sur les flux de trésorerie.

10. MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2023, l'OQMJ détient une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Québec de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 30 septembre. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % et est inutilisée au 31 mars 2023 et 2022.

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Obligations, en vertu de contrats de location-acquisition, envers la Société québécoise des infrastructures de 424 725 \$, au taux de 4,28 %, remboursables par versements mensuels de 3 190 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 29 février 2024	34 400	\$	70 338

Le montant du paiement minimum exigible (capital et intérêts) à effectuer au cours du prochain exercice se détaille comme suit :

2024	<u>35 090</u>
Moins : montant représentant les intérêts inclus dans le paiement minimum exigible	<u>(690)</u>
	<u>34 400</u>

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Améliorations locatives	2023 Total
Coût				
Solde au début	124 363 \$	144 431 \$	1 359 928 \$	1 628 722 \$
Acquisitions	-	25 522	-	25 522
Radiations	(21 834)	(83 677)	-	(105 511)
Solde à la fin	<u>102 529</u>	<u>86 726</u>	<u>1 359 928</u>	<u>1 548 733</u>
Amortissement cumulé				
Solde au début	96 518	122 897	1 149 000	1 368 415
Amortissement	20 372	14 634	141 243	176 249
Radiations	(21 834)	(83 677)	-	(105 511)
Solde à la fin	<u>95 056</u>	<u>53 854</u>	<u>1 290 243</u>	<u>1 439 153</u>
Valeur comptable nette	<u>7 473 \$</u>	<u>32 422 \$</u>	<u>69 685 \$</u>	<u>109 580 \$</u>

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Améliorations locatives	2022 Total
Coût				
Solde au début	124 363 \$	139 046 \$	1 359 928 \$	1 623 337 \$
Acquisitions	-	10 610	-	10 610
Dispositions	-	(5 225)	-	(5 225)
Solde à la fin	<u>124 363</u>	<u>144 431</u>	<u>1 359 928</u>	<u>1 628 722</u>
Amortissement cumulé				
Solde au début	75 439	101 142	1 007 758	1 184 339
Amortissement	21 079	25 535	141 242	187 856
Dispositions	-	(3 780)	-	(3 780)
Solde à la fin	<u>96 518</u>	<u>122 897</u>	<u>1 149 000</u>	<u>1 368 415</u>
Valeur comptable nette	<u>27 845 \$</u>	<u>21 534 \$</u>	<u>210 928 \$</u>	<u>260 307 \$</u>

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'OQMJ participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2023, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible tandis que le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, a subi une augmentation, passant de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, l'OQMJ a estimé un montant de compensation à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de l'OQMJ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 189 400 \$ (2022 : 201 547 \$). Les obligations de l'OQMJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Congés de maladie

L'OQMJ rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 74 815 \$ (2022 : 72 798 \$).

Provision pour congés vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que la provision pour congés vacances sera payée au cours du prochain exercice.

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Contributions à verser

Au 31 mars 2023, l'OQMJ avait des obligations contractuelles relativement à des contributions à verser pour ses programmes concernant des projets qui se réaliseront au cours de l'exercice 2023-2024. Les obligations s'élèvent à 2 064 789 \$ (2022 : 1 522 153 \$).

Contrats de location

En vertu d'ententes avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), l'entité s'est engagée à verser un loyer annuel pour l'occupation de locaux.

L'OQMJ s'est engagé vis-à-vis la SQI jusqu'en mars 2024 pour des locaux administratifs à Québec et en février 2024 pour des locaux administratifs à Montréal.

Le tarif de location est fixé par la SQI sur une base triennale et peut varier dans le temps. Selon la tarification en vigueur au 1er avril 2023, le versement s'établit comme suit :

	<u>Québec</u>	<u>Montréal</u>
2024	76 821 \$	295 107 \$

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (SUITE)

Droits contractuels

L'OQMJ a conclu une entente tripartite avec le SAJ et la Fondation LOJIQ, échéant le 31 mars 2024, en vertu de laquelle l'Office recevra un montant jusqu'à concurrence de 8 825 971 \$ (2022 : 9 160 569 \$) pour le financement du programme Québec-Volontaire.

L'OQMJ a conclu une entente avec le MRIF dans le cadre de l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques échéant le 31 mars 2027. En vertu de cette entente, l'Office recevra un montant jusqu'à concurrence de 550 000 \$ pour la participation des jeunes du Québec, dans la réalisation de projets reliés à la lutte contre les changements climatiques pour le bénéfice des États francophones les plus vulnérables. Ce montant sera reçu au rythme des dépenses admissibles.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'OQMJ est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de l'OQMJ.

L'OQMJ n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. GESTION DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'OQMJ est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières étant donné qu'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture.

L'exposition maximale de l'OQMJ au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Trésorerie	4 052 406	\$	6 853 937	\$
Débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir)	4 591 900		128 659	
	<u>8 644 306</u>	<u>\$</u>	<u>6 982 596</u>	<u>\$</u>

La direction juge que le risque de perte relativement à la trésorerie est négligeable, car elle est investie auprès d'une institution financière réputée. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisqu'ils sont composés en presque totalité de montants dus par des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Aucune provision n'est comptabilisée étant donné la qualité des débiteurs. L'ensemble du solde sera encaissé dans les 60 jours.

16. GESTION DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'OQMJ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'OQMJ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'OQMJ finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et des subventions. L'OQMJ respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de charges, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie. L'OQMJ dispose d'une marge de crédit de 200 000 \$ (note 10). De plus, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, l'OQMJ s'est muni d'une réserve de trésorerie afin de pourvoir au financement de ses opérations. Aux 31 mars 2023 et 2022, la réserve de trésorerie s'élève respectivement à 750 000 \$ et à 300 000 \$ (note 6).

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Créditeurs et charges à payer excluant les avantages sociaux (note 8)		
Moins de 90 jours	<u>1 648 675</u>	<u>\$ 1 138 061</u>

Les créiteurs et charges à payer excluent les avantages sociaux et la provision pour allocations de transition à payer de 492 333 \$ (2022 : 463 977 \$) ainsi que les retenues et cotisations à la source incluses dans les traitements et vacances d'un montant de 51 613 \$ (2022 : 63 292 \$).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, l'OQMJ n'est exposé à aucun risque de marché puisque la marge de crédit est inutilisée.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2022 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2023.

États financiers de l'

**OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS
POUR LA JEUNESSE
(SECTION QUÉBÉCOISE)**

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES - ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	67
ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (SECTION QUÉBÉCOISE)	70
État de la situation financière	70
État des résultats	71
État de l'évolution de l'actif net	72
État des flux de trésorerie	73
Notes afférentes aux états financiers	74
Annexe	81



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la section québécoise de l'Office franco-québécois pour la jeunesse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la section québécoise de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Page 2

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 3

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada

Le 10 juillet 2023

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

État de la situation financière

31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	453 557 \$	1 006 821 \$
Débiteurs (note 2)	717 883	138 576
Somme à recevoir de la section française	54 899	15 299
Charges payées d'avance	15 989	–
	1 242 328 \$	1 160 696 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	586 905 \$	227 442 \$
Produits reportés	3 200	3 200
	590 105	230 642
Actif net		
Réserve de trésorerie (note 7 a))	350 000	350 000
Surplus disponible	302 223	580 054
	652 223	930 054
	1 242 328 \$	1 160 696 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

DocuSigned by:

Patrick Hyndman

C69B192055FF48B...

DocuSigned by:

Marielle-Dominique Jobin

85F6AB85F6FE401...

_____, administrateur

_____, administrateur

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (section québécoise)

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Produits		
Subventions (note 4)	2 128 229 \$	1 313 183 \$
Revenus divers	1 125	–
Intérêts	9 291	2 387
	<u>2 138 645</u>	<u>1 315 570</u>
Charges		
Salaires et charges patronales	1 011 916	884 027
Contributions aux projets	1 003 291	207 941
Communications et promotions	21 309	9 858
Frais généraux et administratifs (annexe)		
Coûts fixes	161 512	112 220
Coûts variables	218 448	150 311
	<u>2 416 476</u>	<u>1 364 357</u>
Excédent des charges sur les produits	<u>(277 831)\$</u>	<u>(48 787)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (section québécoise)

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Réserve de trésorerie	Surplus disponible	Total
Solde au 31 mars 2021	275 000 \$	703 841 \$	978 841 \$
Augmentation de la réserve de trésorerie (note 7 a))	75 000	(75 000)	-
Excédent des charges sur les produits	-	(48 787)	(48 787)
Solde au 31 mars 2022	350 000	580 054	930 054
Excédent des charges sur les produits	-	(277 831)	(277 831)
Solde au 31 mars 2023	350 000 \$	302 223 \$	652 223\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (section québécoise)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Excédent des charges sur les produits	(277 831)\$	(48 787)\$
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	(579 307)	(92 602)
Créditeurs et charges à payer	359 463	(80 822)
Somme à recevoir de la section française	(39 600)	(47 904)
Charges payées d'avance	(15 989)	–
	(275 433)	(221 328)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(553 264)	(270 115)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 006 821	1 276 936
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	453 557 \$	1 006 821 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Organisme bilatéral, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (« OFQJ ») est composé de deux sections, implantées au Québec et en France, dont les bureaux sont situés respectivement à Montréal et à Saint-Denis. Elles disposent chacune d'une autonomie de gestion, justifiée par les différences de moyens, de contextes et de pratiques. Ces états financiers présentent la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la section québécoise de l'OFQJ (l'« organisme »).

L'OFQJ a pour mission de rapprocher les jeunes des communautés du Québec et de France en offrant des programmes qui se concentrent sur le développement et le perfectionnement professionnels des jeunes de 18 à 35 ans.

Le 26 mai 2009, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (« OQMJ ») a été créé. Depuis le 1^{er} avril 2010, l'OQMJ agit comme gestionnaire des revenus de subvention, des dépenses et des activités communes à l'ensemble des offices.

Le 9 novembre 2017, la *Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse* a été adoptée et sanctionnée. En vertu de cette loi, les activités de l'OQWBJ, de l'OQAJ et de l'OQMJ ont été regroupées en date du 1^{er} avril 2018. À ce titre, l'OQMJ a été substitué à l'OQWBJ et à l'OQAJ, en a acquis les droits et en assume les obligations à compter de cette date.

L'OFQJ n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été dressés par la direction en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL ») contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements de nature très liquide, assortis d'une échéance de trois mois ou moins à la date d'acquisition. Au 31 mars 2023, l'organisme ne détient pas d'équivalents de trésorerie.

b) Constatation des revenus

Les produits affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Charges de programmes

Les charges de programmes (projets réguliers et spéciaux) sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque les participants ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il y a lieu.

d) Conversion de devises

Les produits et les charges issus de transactions libellées en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date de l'état de la situation financière; les éléments non monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. La perte/le gain sur change est reconnu(e) dans l'état des résultats.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

f) Avantages sociaux

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes inter-employeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

g) Opérations entre apparentés

Une opération monétaire entre apparentés, ou une opération non monétaire entre apparentés qui présente une substance commerciale, est évaluée à la valeur d'échange lorsqu'elle est conclue dans le cours normal des activités, à moins que l'opération ne représente l'échange d'un bien destiné à être vendu dans le cours normal des activités. Lorsque l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, elle est évaluée à la valeur d'échange lorsque la modification des droits de propriété liés à l'élément transféré est réelle et que la valeur d'échange est étayée par une preuve indépendante.

Toutes les autres opérations entre apparentés sont évaluées à leur valeur comptable.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Débiteurs

	2023	2022
Office Québec-Monde pour la jeunesse	710 856 \$	135 679 \$
Autres subventions à recevoir	4 178	961
Taxes de vente à recevoir	2 849	1 936
	717 883 \$	138 576 \$

3. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Office Québec-Monde pour la jeunesse	405 788 \$	8 868 \$
Salaires et vacances à payer ⁱ⁾	170 223	196 548
Autres charges à payer	10 894	22 026
	586 905 \$	227 442 \$

ⁱ⁾ Les salaires et vacances à payer comprennent un montant de 20 521 \$ (35 379 \$ en 2022) au titre des sommes à remettre à l'État englobant les montants à payer au titre des cotisations salariales.

4. Subventions

	2023	2022
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	1 022 520 \$	1 022 520 \$
Secrétariat à la jeunesse	1 092 664	290 663
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MCC)	13 045	–
	2 128 229 \$	1 313 183 \$

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Régime de retraite

Les membres du personnel de l'OFQJ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (« RREGOP »). Ce régime interemployeur est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux de cotisation de ce régime de retraite a été modifié. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 13,39 % à 10,33 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de l'OFQJ, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 73 194 \$ (51 755 \$ en 2022). Les obligations de l'OFQJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. Opérations entre apparentés

Section française

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme a effectué des opérations avec la section française.

Les opérations incluses dans les états financiers de l'organisme sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées. Les liens d'apparenté sont caractérisés par le fait que, chacune de son côté, les parties engagent des frais d'accueil, d'hébergement et d'activités pour des échanges d'étudiants, et qu'elles rapprochent leurs charges, qui se soldent par un montant à recevoir ou à payer à la fin de l'exercice.

L'OQMJ

La section québécoise de l'OFQJ refacture à l'OQMJ des charges qui sont relatives aux activités de cet organisme. Pour l'OFQJ, les charges refacturées, déduction faite des salaires, imputées en réduction des charges correspondantes s'élèvent à 451 278 \$ (111 269 \$ en 2022).

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

6. Opérations entre apparentés (suite)

L'OQMJ (suite)

L'OQMJ réalloue par la suite la totalité des charges communes aux deux organismes. Le pourcentage de répartition par organisme est déterminé en fonction des charges de programmes et de développement, du volume de participants projeté et du nombre de salariés touchés. Dans un contexte postpandémique, le conseil d'administration de l'OQMJ et le conseil de section de l'OFQJ ont approuvé à nouveau une répartition temporaire des frais communs en respectant la distribution historique des dernières années. Cette distribution temporaire de 70 % pour l'OQMJ et de 30 % pour l'OFQJ est reconduite et appliquée à l'exercice 2022-2023. Ces charges se détaillent comme suit :

	OQMJ 70 %	OFQJ 30 %	Total 100 %
Activités de programmes LOJIQ	41 998 \$	18 000 \$	59 998 \$
Activités de développement	82 949	35 549	118 498
Frais de communications	49 721	21 309	71 030
Licences et autres charges informatiques	196 220	84 095	280 315
Traitements et avantages sociaux	1 116 870	478 658	1 595 528
Loyer	296 194	126 940	423 134
Amortissement des avantages incitatifs	(47 939)	(20 545)	(68 484)
Amortissement des immobilisations corporelles	100 041	42 874	142 915
Autres frais de fonctionnement	137 320	58 852	196 172
Total des charges	1 973 374 \$	845 732 \$	2 819 106\$

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

L'OQMJ agit également à titre de gestionnaire des revenus de subvention pour les deux offices en lien avec les subventions octroyées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et le Secrétariat à la jeunesse. Selon les protocoles d'entente signés entre l'OQMJ et ces différentes instances gouvernementales, l'OQMJ encaisse les montants de ces subventions. L'OQMJ se chargera ensuite de les redistribuer à l'OFQJ en fonction des protocoles.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

(section québécoise)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

6. Opérations entre apparentés (suite)

Fondation LOJIQ

La Fondation LOJIQ s'occupe de collecter des fonds auprès d'entreprises et d'institutions pour ces deux organismes que sont l'OFQJ et l'OQMJ. Pour l'exercice 2022-2023, elle n'a pas financé de projets de l'OFQJ.

7. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'organisme ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'organisme gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. L'organisme prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer de fonds suffisants pour honorer ses engagements. De plus, en vertu d'un règlement financier interne, l'organisme doit se munir d'une réserve afin de pourvoir au financement de ses activités. Cette réserve doit se situer entre 300 000 \$ et 350 000 \$. Au cours de l'exercice financier, cette réserve n'a pas augmenté. La réserve totalise 350 000 \$ au 31 mars 2023.

b) Risque de change

L'organisme est exposé à des risques découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité, car une partie des charges de l'organisme s'effectue en devises européennes (euros). L'organisme absorbe la moitié de l'écart de change sur ces transactions, l'autre moitié étant absorbée par la section française à la fin de l'exercice.

c) Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux subventions à recevoir, à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie. L'organisme évalue continuellement ses subventions à recevoir en se fondant sur les montants qu'il est presque certain de recevoir, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont investis auprès d'importantes institutions financières.

L'organisme est exposé à un risque de crédit faible du fait que ses revenus et ses subventions à recevoir proviennent d'organismes gouvernementaux.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (section québécoise)

Annexe - Frais généraux et administratifs

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Loyer	126 940 \$	108 415 \$
Amortissement des avantages incitatifs	(20 545)	(20 545)
Auditeur - expert-comptable	21 400	22 101
Frais de mission à l'étranger	29 186	–
Frais bancaires et financiers	4 531	2 249
Coûts fixes	161 512	112 220
Conseil d'administration	32 627	10 327
Licence et autres charges informatiques	84 095	61 011
Amortissement des immobilisations corporelles	42 874	46 357
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	–	433
Autres frais de fonctionnement	58 852	32 183
Coûts variables	218 448	150 311

